



VIVRE ENSEMBLE DANS LA MÉTROPOLE LILLOISE

Ségrégation socio-spatiale et migrations résidentielles
dans le territoire du Scot de Lille Métropole

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	4
MÉTHODOLOGIE	5
LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : UNE SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE PLUS FORTE QUE DANS LES 21 AUTRES MÉTROPOLES FRANÇAISES	6
Étudier la ségrégation ou comment rendre compte de la division sociale des territoires	7
L'indice Ducan ou comment mesurer la ségrégation sociale des territoires	7
Lille, métropole la plus ségrégée pour les immigrés et les personnes précaires dans l'emploi	9
Une concentration forte des chômeurs dans les quartiers à dominante sociale ou anciennement industriels	9
Une ségrégation choisie des cadres	10
Une ségrégation des employés plus faible mais parmi les plus élevées des métropoles françaises	10
Une localisation historique des ouvriers dans les quartiers anciens et dans les quartiers d'habitat social du versant nord-est de l'agglomération.....	10
UNE DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE SPATIALEMENT MARQUÉE	12
Communes et quartiers péri-urbains	14
Communes et quartiers centraux métropolitains	15
Communes et quartiers aux tissus urbains différenciés	17
Quartiers anciens	18
Quartiers de logements sociaux.....	19
DES COMMUNES AU STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL FORTEMENT DIFFÉRENCIÉ	22
Statut socio-résidentiel très élevé	24
Statut socio-résidentiel élevé	25
Statut socio-résidentiel intermédiaire : les communes aux tissus urbains et au peuplement différenciés.....	25
Statut socio-résidentiel bas : les communes de quartiers anciens	26
Statut socio-résidentiel bas : Roubaix, ville de quartiers anciens très précarisés	26
LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES : DES ÉCHANGES IMPORTANTS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES DE L'EX-RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS	28
D'importantes migrations internes au territoire du scot.....	29
Zoom sur les entrants dans le territoire du Scot	31
Zoom sur les sortants dans le territoire du Scot.....	34
Des échanges migratoires entre le Scot et les EPCI du Nord - Pas de Calais avec un solde migratoire positif pour le territoire lillois.....	37
Des migrations favorables au territoire pour les étudiants, défavorables pour les employés et professions intermédiaires	38
LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES ACCENTUENT LA SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE DU TERRITOIRE DU SCOT	40
La mobilité de propriétaires : des migrations particulièrement sélectives.....	41
La mobilité dans le secteur locatif : des migrations renforçant globalement la ségrégation	44
SYNTHÈSE ET CONCLUSION	46
ANNEXES	48

Directeur de publication : **Didier DECOUIGNY**
Responsables de publication : **Anne-Lise BENARD / Anne VANDEWIELE**
Avec l'appui méthodologique de : **Yoan Miot, docteur en urbanisme et en aménagement de l'espace, maître de conférences à l'université Paris-Est-Marne-la-Vallée**
Crédit photo image de couverture : © MEL
Impression : **AD Concept**

PRÉAMBULE

L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole interroge les conditions du « vivre ensemble » dans la métropole lilloise. Elle a publié plusieurs travaux sur cette question à travers le thème des disparités socio-spatiales (« Mobilités résidentielles et paupérisation », 2015), de la pauvreté (« Pauvreté : évolutions sociales du territoire et trajectoires individuelles », 2018) ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville (notamment : « Évolution des quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille », 2018). Dans la présente étude, elle a souhaité interroger de nouveau la ségrégation socio-spatiale du territoire du Scot de Lille Métropole et la manière dont elle est alimentée par les mobilités résidentielles.

Ce document apporte les éléments de connaissance quantitatifs et actualisés sur les caractéristiques sociales et résidentielles des différentes communes et des différents quartiers du territoire du Scot de Lille Métropole. Il permet ainsi d'objectiver et d'affiner le portrait du territoire tant dans sa photographie actuelle que dans ses dynamiques.

Ces éléments permettent d'alimenter de nombreuses politiques locales telles que :

- le Programme Local de l'Habitat ;
- le Plan de Mobilité (tous deux actuellement en cours d'élaboration au sein de la Métropole Européenne de Lille) ;
- le suivi de la mise en œuvre du Scot de Lille Métropole ;
- ou encore le futur dispositif de la politique de la ville qui sera négocié à l'issue du Contrat de Ville 2015-2022.

Ce document vient compléter d'autres travaux récents ou en cours sur :

- les migrations résidentielles au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville (« 4 pages » Insee réalisé en partenariat avec l'Agence et paru en juin 2020) ;
- la mixité sociale au sein des politiques publiques au travers de regards d'acteurs et d'experts du territoire (à paraître au second semestre 2021).

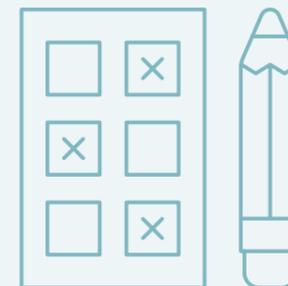
MÉTHODOLOGIE

Cette étude a pour objectif d'actualiser et d'approfondir l'étude « Mobilités résidentielles et paupérisation » parue en 2015 et visant à comprendre les processus de concentration des difficultés sociales dans certains territoires de l'aire métropolitaine de Lille. Afin d'approcher plus finement ces questions et de travailler sur un périmètre faisant sens en termes de bassin de vie, le périmètre d'études est celui du Scot de Lille Métropole qui inclue la Métropole Européenne de Lille et la Communauté de communes Pévèle Carembault.

La méthode utilisée pour analyser les liens entre les mobilités résidentielles et la ségrégation socio-spatiale* a été élaborée avec Yoan Miot, docteur en urbanisme et en aménagement de l'espace, maître de conférences à l'école d'urbanisme de Paris et à l'université Paris Est Marne la Vallée. Celui-ci avait également participé à l'élaboration de la méthodologie lors du premier volet paru en 2015.

Il s'agit, d'une part, de mesurer la géographie des concentrations sociales des populations en difficulté et, d'autre part, de voir dans quelle mesure les mobilités résidentielles tendent à expliquer le renforcement de ces concentrations.

* On entend ici par Ségrégation socio spatiale, la séparation physique des lieux de résidence des groupes sociaux dans l'espace urbain. Voir page 7 pour une définition plus complète.



Ce travail a été rendu possible grâce à une méthodologie divisible en 2 étapes.

ÉTAPE 1 : CARACTÉRISATION DU PEUPLEMENT RÉSIDENTIEL DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

Cette étape vise à caractériser, grâce à des indicateurs socio-démographiques et de positionnement social et résidentiel des ménages, l'ensemble des Iris 2 000¹ et communes du Scot. Ce travail s'appuie sur des données issues du recensement de la population de l'Insee du millésime 2015.

Afin d'aboutir à cette caractérisation, il a été exploité, d'une part, l'indice de Duncan (voir la définition page suivante) qui mesure la ségrégation spatiale et, d'autre part, une typologie des Iris et communes grâce à la réalisation d'une analyse multivariée.

ÉTAPE 2 : LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES ET LEURS EFFETS

Afin de mieux appréhender les questions de mobilités résidentielles, un premier panorama visant à quantifier et qualifier les migrations résidentielles a été réalisé.

Les flux d'entrants/sortants les plus intenses et déséquilibrés (différentiel important entre les entrants et les sortants) au sein du Scot ou entre le Scot et les autres territoires de France (EPCI, départements) ont ensuite été étudiés et caractérisés (catégorie sociale, situation familiale, âge...).

Cette étape a permis d'approcher le rôle des mobilités résidentielles dans le changement social du peuplement du Scot de Lille Métropole.

¹ Ilots regroupés pour l'information statistique : découpage infracommunal mis en place par l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) d'environ 2 000 habitants.

1

LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE : UNE SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE PLUS FORTE QUE DANS LES 21 AUTRES MÉTROPOLES FRANÇAISES

Cette première partie propose une analyse comparée des métropoles françaises et un regard infraterritorial sur la ségrégation présente au sein des communes et quartiers de la Métropole Européenne de Lille.

Étudier la ségrégation ou comment rendre compte de la division sociale des territoires

Si la ségrégation a tout d'abord désigné une volonté de séparer spatialement certains groupes sociaux du reste de la population (séparation raciale aux Etats-Unis entre 1876 et 1964), elle peut également être le résultat d'inégalités de ressources ou de choix individuels. Dans ces deux derniers cas, **la ségrégation n'est pas nécessairement contrainte et subie : elle met en lumière tant des mouvements subis de relégation que des mouvements d'agrégation affinitaire de groupes sociaux.**

Étudier la ségrégation permet donc de rendre compte de la division sociale des territoires tant elle est le reflet de marqueurs sociaux. Elle révèle comment les dynamiques et politiques passées tant économiques, immobilières, démographiques qu'urbanistiques ont influé la répartition spatiale actuelle des populations.

Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

L'INDICE DUCAN OU COMMENT MESURER LA SÉGRÉGATION SOCIALE DES TERRITOIRES

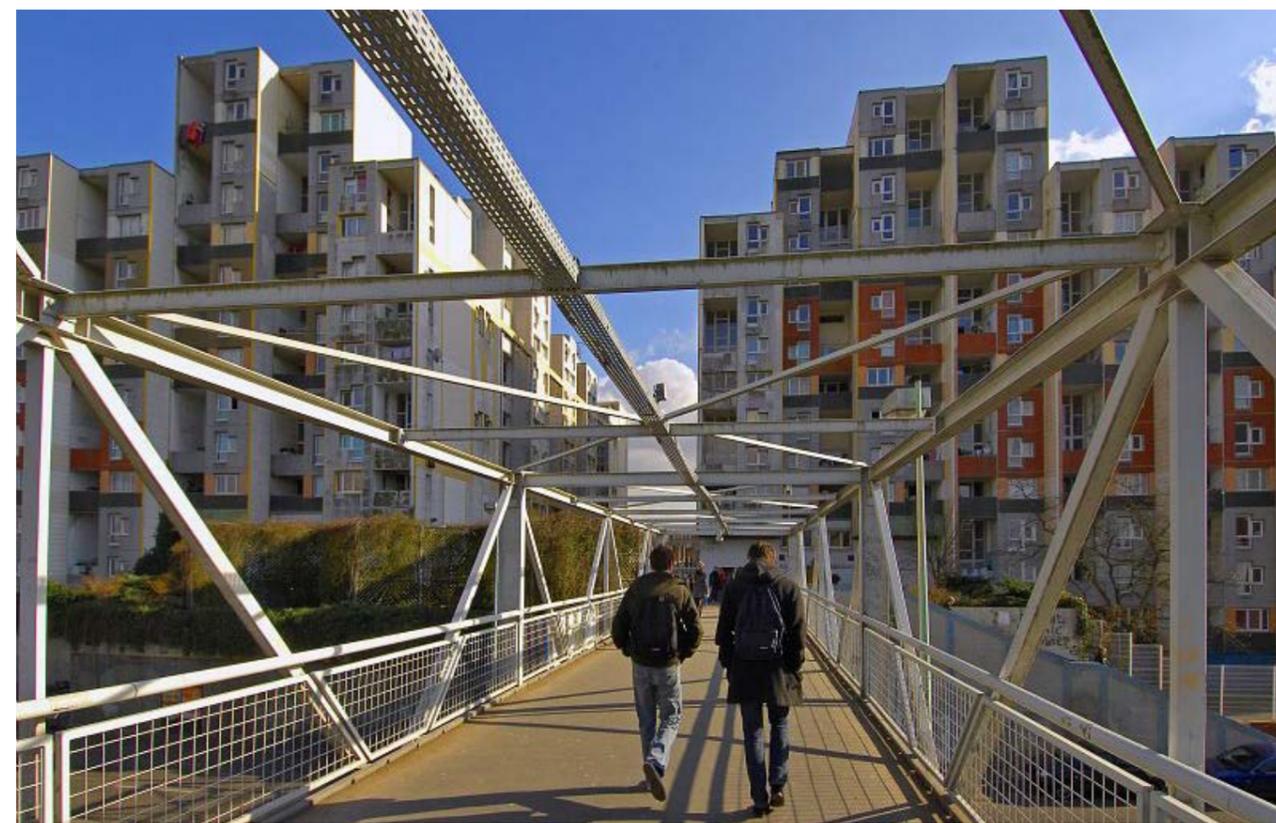
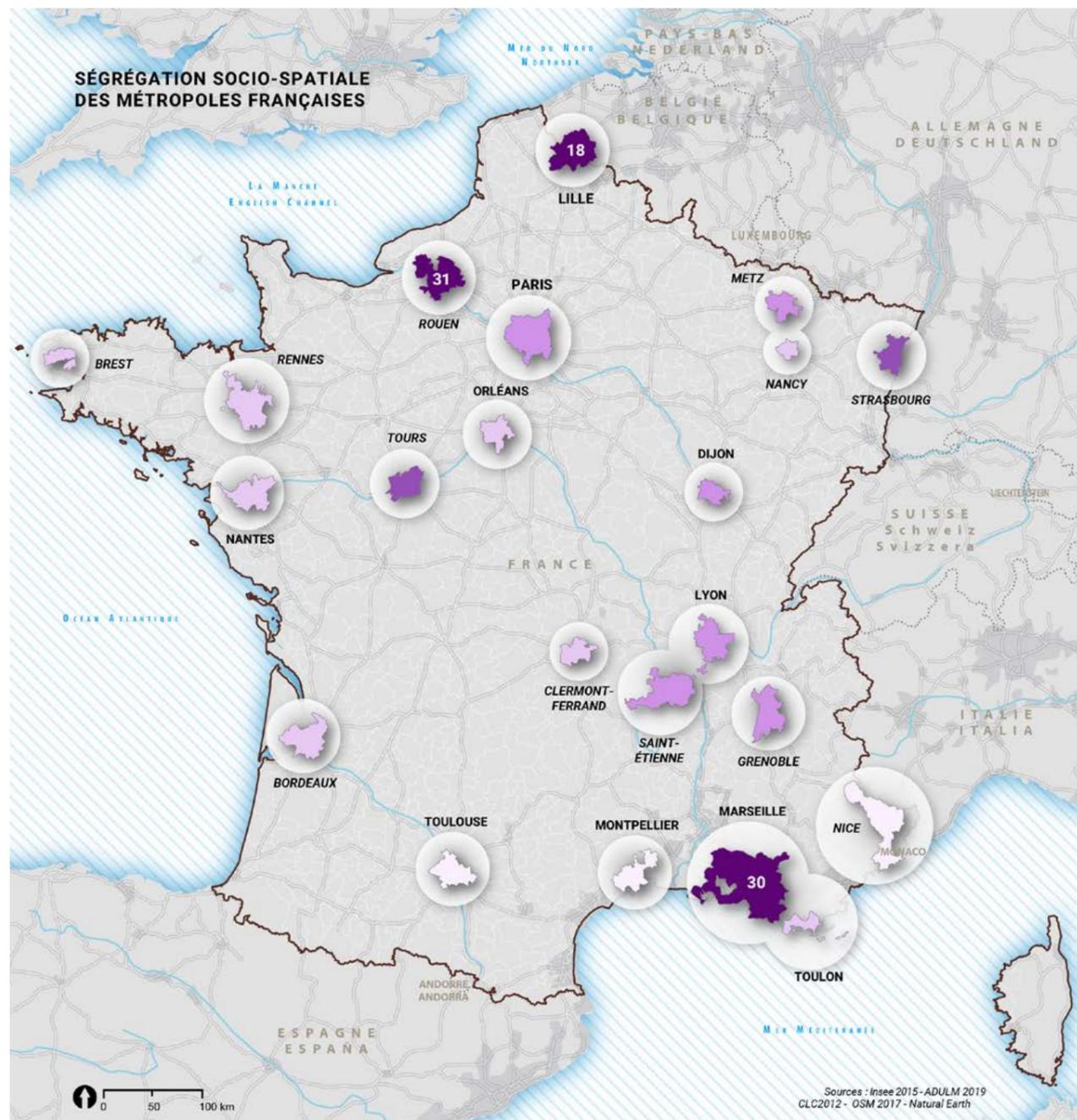
L'indice de Duncan ou indice de dissimilarité est l'un des indicateurs les plus connus en matière de mesure de la ségrégation. Il a été créé en 1955 par Dudley Beverly Duncan et fait aujourd'hui référence dans les études portant sur les questions de ségrégations résidentielles et scolaires.

Cet indice mesure la ressemblance ou la dissemblance de profils sociaux des habitants au sein d'unités spatiales d'un territoire donné. Plus l'indice est élevé, plus la concentration d'un profil social est forte au sein de certaines unités spatiales du territoire. En revanche, plus l'indice est faible, plus la population est hétérogène au sein des différentes unités spatiales composant le territoire.

Dans le cadre de cette étude, dans un souci de comparabilité avec d'autres territoires, il a été fait le choix de calculer l'indice de Duncan à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille afin de permettre une comparaison avec les 21 autres métropoles institutionnelles de France métropolitaine. En effet, d'un territoire à un autre, les périmètres retenus pour l'élaboration d'un Scot, même au sein d'une métropole, diffèrent fortement, ne permettant pas la comparaison entre territoires de Scot.

Dans cette étude, l'indice de Duncan a été analysé au travers de la concentration de 7 groupes sociaux : immigrés, chômeurs, précaires dans l'emploi (CDD, contrat court, intérim, apprentissage...), ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres.





Pont-de-Bois à Villeneuve d'Ascq © MEL

LILLE, MÉTROPOLE LA PLUS SÉGRÉGÉE POUR LES IMMIGRÉS ET LES PERSONNES PRÉCAIRES DANS L'EMPLOI

Le résultat de cette investigation est le suivant : se plaçant constamment dans le groupe des trois agglomérations les plus ségréguées de France et même la plus ségréguée pour deux groupes sociaux (immigrés et précaires dans l'emploi), la Métropole Européenne de Lille peut être considérée comme la plus ségréguée de France quel que soit le groupe social étudié. Les immigrés et les précaires dans l'emploi sont fortement concentrés dans certaines communes et certains quartiers et cela bien plus qu'ailleurs.

Concernant la ségrégation spatiale des immigrés, la Métropole Européenne de Lille se situe juste devant les métropoles de Nantes, Rouen et Marseille. Brest, Clermont et Toulouse sont celles où la répartition interne des immigrés est la plus équitable.

La suite de l'analyse permet de montrer que cette ségrégation forte dans la métropole lilloise se traduit par une concentration d'immigrés au sein de quartiers à dominante d'habitat social ou de quartiers anciens de trois communes que sont Roubaix (Cul de four, Fosse aux chènes, Epeule, Hutin-Oran, Alma, Hommelet, Trois ponts...), Lille (Concorde, Arras, Croisette, Balzac Lazarre Garreau, Fives, 400 maisons...) et Villeneuve d'Ascq (Cité scientifique, Pont de bois, Vétérans...). Ce constat est également valable, dans une moindre mesure, pour certains quartiers de Tourcoing (Schweitzer) et de La Bassée (Sud).

Pour la ségrégation spatiale des personnes précaires dans l'emploi, la Métropole Européenne de Lille se situe devant les métropoles de Brest, Strasbourg et Grenoble, autres métropoles à la ségrégation forte pour cette catégorie de population. À l'inverse, les métropoles de Paris, Nice et Lyon sont les plus spatialement équitables pour ce type de population.

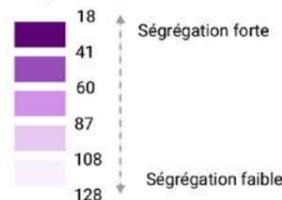
Les précaires dans l'emploi se concentrent principalement dans certains quartiers de Lille (CHR, Lille centre, Flandre, Colson, Mairie, stations...), Roubaix (Fosse aux chènes) et Villeneuve d'Ascq (Cité scientifique).

Concernant les autres groupes sociaux étudiés, la métropole de Lille apparaît toujours à la 3^e place des métropoles les plus ségréguées à l'exception des employés où elle est en 4^e position.

UNE CONCENTRATION FORTE DES CHÔMEURS DANS LES QUARTIERS À DOMINANTE SOCIALE OU ANCIENNEMENT INDUSTRIELS

Si l'on s'intéresse aux chômeurs, seules les métropoles de Saint-Étienne et Tours connaissent une ségrégation plus forte. Au sein de notre territoire, ils seront plus fortement concentrés dans certains quartiers de Lille (Concorde, Epines, Mont de Terre, Balzac Lazarre Garreau...), Tourcoing (Schweitzer) et Roubaix (Cul de four, Alma Sud, Hommelet centre...).

Indice de ségrégation synthétique
Rang cumulé des 7 indicateurs composites*



* Cette carte synthétique, au travers d'un cumul des rangs, les indices de ségrégation mesurés pour les 7 groupes sociaux que sont les immigrés, les chômeurs, les précaires dans l'emploi, les ouvriers, les employés, les professions intermédiaires et les cadres.

Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

----- Frontière
□ Limite d'EPCI
— Fleuve principal

Septembre 2021



Retrouvez en annexe 1 la ségrégation spatiale par catégories socioprofessionnelles : immigrés, chômeurs, précaires dans l'emploi, ouvriers, employés, professions intermédiaires et cadres.

Il s'agit principalement de quartiers d'habitat social et / ou anciennement industriels qui présentent une offre de logement plus accessible financièrement grâce à la présence massive du parc locatif social et à un parc privé occupé par des propriétaires en situation de précarité ou proposant des loyers nettement moins élevés qu'ailleurs sur le territoire (mais dont la qualité est souvent médiocre comme le montre le taux élevé de logements insalubres dans ces quartiers).

Les taux de chômage élevés constatés dans ces territoires peuvent s'expliquer par une combinaison de trois facteurs :

- le nombre d'emplois ouvriers et employés au sein de la métropole est inférieur au nombre d'ouvriers (0,82 emplois ouvriers pour un ouvrier) et d'employés (0,97 emplois employés pour un employé) présents sur le territoire. En d'autres termes, il y a plus d'employés et d'ouvriers que d'emplois leur étant destinés sur le territoire ;
- les emplois employés et ouvriers sont fortement concentrés dans la partie péri-urbaine et sud du cœur métropolitain créant une certaine décorrélacion entre localisation résidentielle et marché de l'emploi. Pour exemple, les ouvriers et employés sont surreprésentés au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille. Ceux-ci accueillent 18% des habitants de la métropole mais contiennent moins de 10% des emplois salariés² ;
- ces territoires accueillent une part importante de populations à faible niveau de qualification pouvant rendre leur retour à l'emploi plus complexe.

UNE SÉGRÉGATION CHOISIE DES CADRES

La concentration des cadres est, elle, légèrement inférieure à celle des métropoles de Rouen et Paris mais supérieure à celle des métropoles de Grenoble, Marseille ou encore Lyon. Ils sont surreprésentés dans des quartiers de Lille (Lille centre), La Madeleine (Grand boulevard), Marcq-en-Barœul (Septentrion, Pont Courroy...), Lambersart (Canon d'or...), Bondues (Domaine de la vigne...), Villeneuve d'Ascq (Brigode...) ou encore Croix (Beaumont...).

Concernant les actifs de professions intermédiaires, de nouveau, Lille est la 3^e métropole la plus ségrégée arrivant juste derrière Rouen et Strasbourg et bien loin de métropoles comme Bordeaux, Toulouse ou Montpellier. Ces ménages sont particulièrement présents dans des communes comme Emmerin, Anstaing, Prêmesque et Don mais aussi dans certains quartiers de Lille (Justice, Barthélémy, Lopofa-Tudor...), Villeneuve d'Ascq (Prés) ou encore Loos (République).

UNE SÉGRÉGATION DES EMPLOYÉS PLUS FAIBLE MAIS PARMIS LES PLUS ÉLEVÉES DES MÉTROPOLIS FRANÇAISES

Bien que ségrégés, les employés sont, néanmoins, la catégorie de population la moins ségrégée de la Métropole Européenne de Lille qui se positionne derrière les métropoles de Paris, Marseille et Rouen. Ceci peut notamment s'expliquer par la grande diversité de profils présents au sein de cette catégorie. En effet, avec le développement progressif de la tertiarisation de l'économie et des services aux entreprises, cette catégorie s'est fortement diversifiée incluant tout aussi bien de l'emploi qualifié que de l'emploi précaire.

D'un point de vue géographique, certains quartiers et communes sont connus pour accueillir une part importante d'employés. On peut notamment citer certains quartiers de Villeneuve d'Ascq (Pont de bois, Vétéran, Hôtel de ville, Fusillés...), Wattignies (Blanc Riez), Lambersart (Pacot Vandracq), Lille (Verhaeren, Belfort, Giraudoux...) ou encore Mons-en-Barœul (Lamartine, Napoléon...) mais aussi des communes comme Lannoy.



Quartier Beaulieu à Wattrelos © MEL

UNE LOCALISATION HISTORIQUE DES OUVRIERS DANS LES QUARTIERS ANCIENS ET DANS LES QUARTIERS D'HABITAT SOCIAL DU VERSANT NORD-EST DE L'AGGLOMÉRATION

Enfin, la dernière catégorie sociale étudiée est celle des ouvriers. Ceux-ci sont également fortement ségrégés puisque seules les métropoles de Paris et Lyon présentent une ségrégation encore plus forte de cette population.

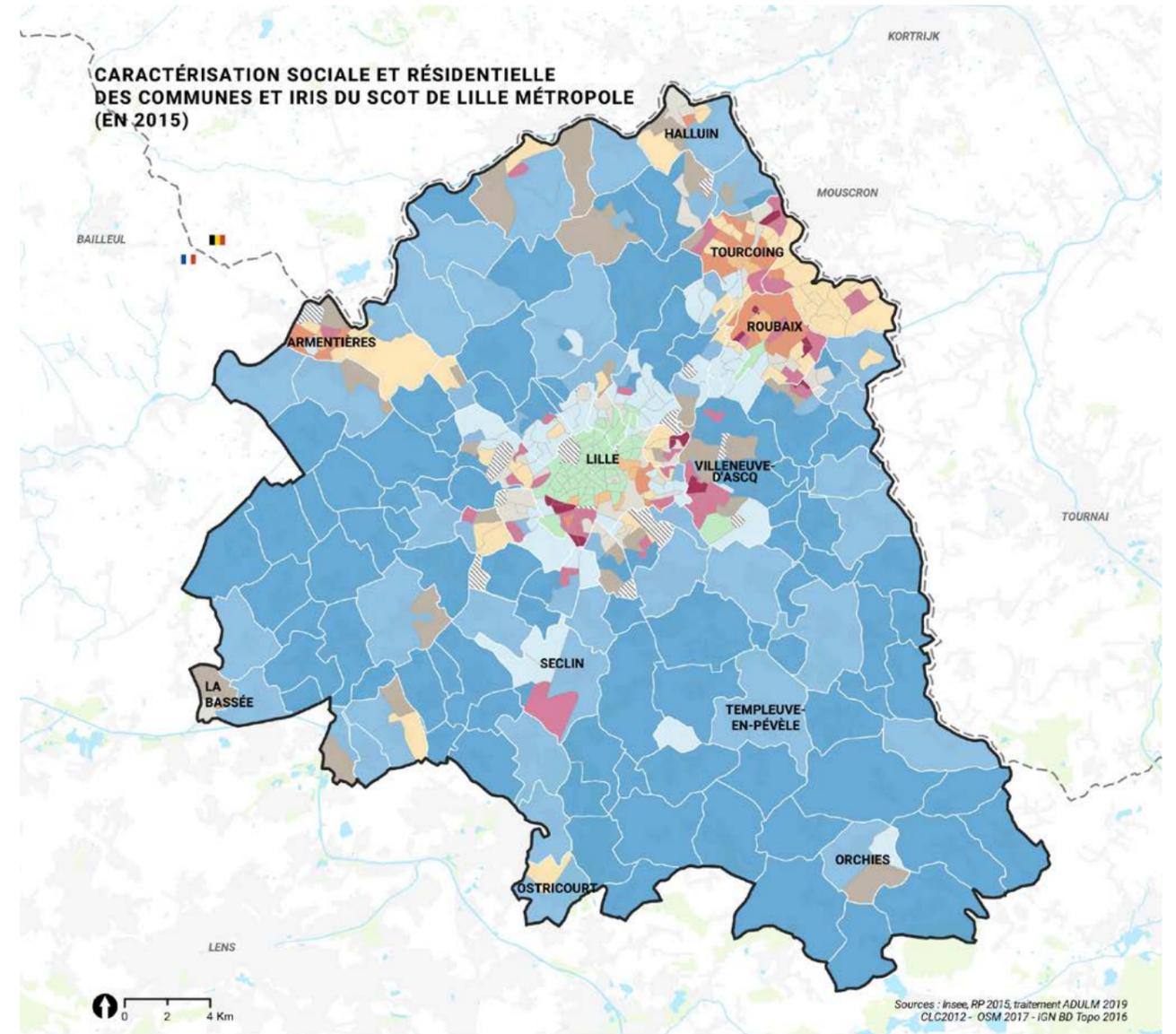
On les retrouvera massivement dans des quartiers de Roubaix (Cul de four, Pile, Hutin-Oran, Alma, Entrepont Cartigny...), Tourcoing (Schweitzer, Colbert...), Wattrelos (Beaulieu, Union...), Lille (Concorde), Comines (l'Apothicaire) ou encore Halluin (Pannerie Rouge Porte).

² « Emploi et tissu économique : observation des quartiers en politique de la ville », Mathieu Bonal, ADULM Mars 2019



2

UNE DIVISION SOCIALE DE L'ESPACE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE SPATIALEMENT MARQUÉE



Communes et quartiers périurbains

- accueillant une population aisée
- à dominante d'habitat individuel abritant une population plutôt aisée

Communes et quartiers centraux

- de cœur d'agglomération et centre-bourgs d'habitat mixte dominés par des locataires du parc privé cadres ou de professions intermédiaires
- de centre métropolitain composés d'appartements anciens en locatif privé occupés par des cadres et des professions intermédiaires

Communes et quartiers aux tissus urbains différenciés

- de logements en locatif social ou en propriété au profil social mixte
- aux statuts d'occupation divers marqués par une surreprésentation de ménages modestes

Quartiers anciens

- de maisons anciennes dominées par la propriété occupante avec une surreprésentation d'ouvriers
- d'appartements en locatif privé et social dominés par des employés, des actifs précaires et des immigrés
- d'habitat mixte dominés par le locatif privé et social, occupés par des classes populaires très précarisées et par des immigrés

Quartiers de logements sociaux

- occupés par des ménages de classe populaire précaires et immigrés
- dominés par les grands ensembles et accueillant une population de classe populaire fortement précarisée et immigrée

- Iris non habités ou accueillant moins de 100 ménages

--- Frontière France/Belgique

▭ SCOT de Lille Métropole

▭ Limite communale

Septembre 2021



Les caractéristiques sociales et résidentielles des différentes communes et Iris du territoire du Scot de Lille Métropole permettent d'établir une typologie des quartiers et communes du Scot de Lille Métropole. Une classification ascendante hiérarchique a été réalisée à partir de variables issues du recensement de la population de l'Insee et relatives au statut d'occupation, au bâti et à sa qualité, aux professions et catégories sociales ainsi qu'aux indicateurs d'accès à l'emploi et d'immigration. Les intitulés exacts des 17 variables exploitées sont disponibles en annexe 2.

Les résultats permettent de mettre en évidence 11 classes pouvant elles-mêmes se regrouper en 5 catégories.

COMMUNES ET QUARTIERS PÉRI-URBAINS

Ce sont des communes et quartiers péri-urbains de maisons en propriété occupante relativement épargnés par la précarité. Les proportions de ménages de classes moyennes et supérieures y sont plus élevées que sur l'ensemble du territoire du Scot.

Les espaces péri-urbains accueillant une population aisée : communes et quartiers de maisons construites entre 1946-1990, en accession à la propriété, très largement dominés par des ménages de classes aisées et des professions intermédiaires peu précaires et très peu immigrés

Une surreprésentation des catégories sociales supérieures est présente au sein de ces communes et quartiers (Brigode à Villeneuve d'Ascq, Domaine de la vigne à Bondues, Gondecourt, Lompret...) : la part de ménages actifs cadres est supérieure de 10 points à la moyenne du Scot. Logiquement, les ménages des catégories plus modestes que sont les employés et les ouvriers sont sous-représentés. De même, les chômeurs, immigrés et actifs précaires face à l'emploi sont peu présents dans ces communes et quartiers.

Concernant le parc de logement, il est très majoritairement en propriété occupante avec plus de 8 ménages propriétaires sur 10. La part de logements locatifs et plus particulièrement de logements locatifs sociaux est extrêmement faible puisqu'on ne comptabilise que 6% de logements sociaux contre 22% en moyenne au sein du Scot. La maison individuelle est la typologie dominante de ce parc représentant 93% des logements.

Une maison sur deux a été construite entre 1946 et 1990 mais il est à noter que la part de maisons récentes (23%) est largement supérieure à la moyenne du territoire (8%).



Quartier Brigode - Villeneuve d'Ascq © MEL



Lompret © ADULM

Les secteurs péri-urbains peu précarisés avec une part importante de maisons en propriété occupante : communes et quartiers de maisons plutôt en propriété occupante construites entre 1946-1990 au profil social proche de la moyenne territoriale mais faiblement concernés par la précarité avec peu d'immigrés

Cette classe regroupe des territoires où résident des ménages au profil social mixte et proche de la moyenne du Scot. Toutefois, les situations de précarité face à l'emploi (contrats précaires et chômeurs) sont largement sous-représentés tout comme les immigrés.

70% de ces ménages sont propriétaires, les 30% restants se partageant équitablement entre le locatif privé et social.

On y trouve des quartiers comme Sainte-Marguerite à Comines, Rive droite à Wambrechies mais aussi des communes telles que Cysoing, Baisieux ou encore Willems.

La maison individuelle y est surreprésentée avec un parc collectif ne représentant que 13% des logements (contre 42% à l'échelle du Scot). Une maison sur deux a été construite entre 1946 et 1990 et la part de maisons récentes (17%) est supérieure de 9 points à la moyenne du territoire (8%).

COMMUNES ET QUARTIERS CENTRAUX MÉTROPOLITAINS

Cette catégorie regroupe des quartiers et communes situés dans le centre métropolitain (Lille, Croix, la Madeleine, Tourcoing) ou dans des pôles principaux que sont Villeneuve d'Ascq et Armentières.

Elle se caractérise par la présence de ménages de classes moyennes et supérieures plus souvent en contrat précaire (CDD, contrat court, intérim...). Cette ambivalence entre la présence de catégories sociales supérieures et d'une prépondérance de la précarité vis-à-vis de l'emploi s'explique par une proportion élevée d'étudiants et de jeunes professionnels moins souvent en CDI. Ils résident dans des logements en locatif privé plus souvent de type collectif.

Les communes et quartiers de maisons anciennes et de maisons et appartements construits entre 1946 et 1990 dominés par des locataires du parc privé appartenant aux classes supérieures et moyennes

Ces communes et quartiers du cœur de la métropole (centre de Lille, Barbieux Sud à Roubaix, Eurasanté à Loos, bourg de Lambersart...) accueillent une part importante de cadres et dans une moindre mesure de professions intermédiaires.

À l'inverse, les ménages ouvriers y sont largement sous-représentés. Les chômeurs sont légèrement moins présents que sur l'ensemble du territoire tout comme les immigrés.



Comines - Sainte Marguerite © MEL



Wambrechies - Rives de la Haute Deûle © MEL



Lambersart - Vue aérienne © MEL

Plus d'un ménage sur deux est propriétaire de son logement et près d'un tiers est locataire du secteur privé contre un quart à l'échelle du Scot.

Le parc de logements est mixte avec 46% d'appartements et 54% de maisons. Les appartements ont été majoritairement construits entre 1946 et 1990. Toutefois, la part d'appartements récents est également à souligner : elle se porte à 17% contre 11% en moyenne. Les maisons sont, elles, plus anciennes puisque 27% datent d'avant 1946.

Les quartiers d'appartements anciens et datant de la période 1946-1990, en locatif privé occupés par des cadres et des professions intermédiaires plutôt précaires

Ces quartiers (Vieux Lille, grands boulevards à La Madeleine, Buisson à Marcq-en-Barœul...) se démarquent par une forte part de ménages de catégories sociales supérieures : il s'agit de la classe où la part d'actifs cadres est la plus importante (40%). À l'inverse, les ouvriers sont très faiblement présents avec moins d'un actif sur 10.

Pour autant, la précarité de l'emploi n'est pas absente au sein de ce groupe (10% contre 6% en moyenne). Cette précarité marquée malgré une forte part de classes sociales supérieures s'explique, entre autres, par l'âge de ces ménages, bien plus jeune que la moyenne du Scot.

La présence de nombreux ménages jeunes est en lien avec un parc de logement essentiellement en locatif privé (60%). À l'inverse, la part du locatif social est faible avec seulement 11% de HLM contre 22% en moyenne à l'échelle du territoire du Scot.

Il s'agit d'un parc à forte dominante collective puisque 88% sont des appartements. Ceux-ci ont été majoritairement construits entre 1946 et 1990.



La Madeleine - Quartier Ballon © MEL



Lille, Rue de la Clé © MEL

COMMUNES ET QUARTIERS AUX TISSUS URBAINS DIFFÉRENCIÉS

On retrouve dans ce groupe deux classes se caractérisant par une mixité tant sociale que du parc de logement.

Les communes et quartiers de logements datant de 1946 à 1990 en propriété ou en locatif social au profil social proche de la moyenne territoriale

Cette classe regroupe des communes et quartiers (Wervicq- Sud, Cousinerie à Villeneuve d'Ascq, Molinel à Halluin...) où les ménages ont un profil social proche de la moyenne territoriale du Scot. Les chômeurs, les actifs précaires et les immigrés sont également dans des proportions proches de la moyenne bien que légèrement inférieures.

Près de 6 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement tandis que 30% sont locataires du secteur social. Ils résident dans un parc de logements dominé par la maison individuelle (60%).

Les maisons comme les appartements ont été massivement construits entre 1946 et 1990.

Les communes et quartiers datant d'avant 1990 aux statuts d'occupation divers marqués par une forte présence d'employés et dans une moindre mesure d'ouvriers plutôt moins précaires et immigrés que dans les quartiers populaires

Ce groupe (Lannoy, Petit Maroc à Lille, Vallée Blanc Four à Roncq...) rassemble des ménages plus souvent employés ou ouvriers. Toutefois, l'ensemble des classes sociales est présent dans ces quartiers et communes.

Si le parc HLM est important (34%), les logements en propriété occupante (40%) et en locatif privé (24%) n'en sont pas pour autant absents.

On y trouve autant d'appartements que de maisons mais leur période de construction diffère : alors que les appartements ont été majoritairement construits entre 1946 et 1990, les maisons datent d'avant 1946.



Villeneuve d'Ascq © MEL



Lannoy - Vert Duo © MEL

QUARTIERS ANCIENS

Ce groupe comprend trois classes qui se définissent par un parc d'habitat ancien et majoritairement occupé par des ménages modestes. Le parc locatif y occupe une place importante.

Les quartiers de maisons anciennes dominées par la propriété occupante et dans une moindre mesure par le locatif privé occupés par des ouvriers

Cette classe regroupe des quartiers au profil social mixte comme le centre-ville de Comines ou de Leers, ancien Mons à Mons-en-Barœul ou encore Blanc seau à Tourcoing. Toutefois, la part d'ouvriers y est prépondérante (35% contre 24% en moyenne) tandis que les cadres sont moins présents. La proportion de chômeurs, d'actifs précaires et d'immigrés est similaire à la moyenne territoriale du Scot.

Les ménages de ces quartiers sont majoritairement propriétaires (67%). On comptabilise également 18% de ménages locataires du secteur privé et 14% du secteur social. Le parc de logements est essentiellement composé de maisons (85%) anciennes puisque plus d'un logement sur deux est une maison construite avant 1946.

Les quartiers de logements datant de 1946 à 1990, dominés par le locatif privé et social, occupés par des classes populaires très précarisées et par des immigrés

Le parc de logement de ces quartiers (Mont-de-Terre à Lille, Moulin à Roubaix, Sapin vert à Wattrelos...) est dominé par la maison individuelle ancienne. Si les statuts d'occupation y sont variés, on peut tout de même noter une présence marquée de logement en locatif privé (32% contre 25% en moyenne).

Ces logements sont majoritairement occupés par des ménages modestes et plus spécifiquement par des ouvriers (41% des actifs).

Ils sont plus fortement touchés par le chômage et la précarité de l'emploi. Les immigrés sont également plus présents avec un taux deux fois supérieur à la moyenne territoriale du Scot qui se situe à 11%.



Leers Centre © MEL



Roubaix - rue du Moulin © MEL

Les quartiers d'appartements en locatif privé et social dominés par des employés, des actifs précaires et par des immigrés

Ces quartiers (Arras à Lille, Fosse aux chênes à Roubaix, Hôtel de ville à Tourcoing...) regroupent des ménages au profil social mixte bien que les employés y soient plus présents. Toutefois, la précarité dans l'emploi et le chômage sont plus marqués qu'en moyenne. Les immigrés y sont également plus nombreux.

Ces ménages sont quasi exclusivement locataires soit du secteur privé (46%), soit du secteur social (34%). Logiquement, le parc de logement en propriété occupante est très faible (19%).

Il s'agit d'un parc collectif à hauteur de 85% construits de manière régulière sur les différentes périodes d'urbanisation. En revanche, les quelques maisons présentes datent d'avant 1946.

QUARTIERS DE LOGEMENTS SOCIAUX

Ces quartiers se caractérisent par un parc de logements collectifs en locatif social dominant avec des ménages modestes, précaires et immigrés. On y retrouve, notamment, les grands ensembles présents sur le territoire du Scot de Lille Métropole.

Les quartiers dominés par des logements locatifs sociaux occupés par des ménages précaires, chômeurs, immigrés et de classes populaires

Ces quartiers (Résidence à Villeneuve-d'Ascq, Trois Fermes à Hem, Les Oliveaux à Loos, Epidème à Tourcoing...) accueillent une part importante de ménages de catégories sociales modestes (employés et ouvriers) tandis que les cadres sont quasiment absents (8%).

Les immigrés et chômeurs sont également largement surreprésentés avec des taux deux fois supérieurs à la moyenne territoriale du Scot.

Ces ménages résident pour plus de 65% d'entre eux dans des logements locatifs sociaux tandis que 20% sont propriétaires de leur logement.

Il s'agit d'un parc de logement majoritairement collectif (67%) avec une surreprésentation des appartements construits entre 1946 et 1990.



Hôtel de ville - Tourcoing © MEL



Résidence à Villeneuve d'Ascq © MEL

Les quartiers d'appartements datant de 1946 à 1990, en locatif social, dominés par des classes populaires très précarisées et très immigrées

Ces quartiers (Croisette à Lille, Trois Ponts à Roubaix, Schweitzer à Tourcoing...) accueillent les taux les plus élevés de chômeurs, d'actifs précaires et d'immigrés. Pour exemple, alors qu'on comptabilise dans l'ensemble du territoire 11% d'immigrés, le taux atteint 37% au sein de cette classe. Les classes populaires y sont prépondérantes avec 81% d'actifs employés ou ouvriers. Si les classes moyennes y sont moins présentes, les cadres ont, eux, désertés ces quartiers avec seulement 3% d'actifs issus de cette catégorie.

Les ménages résidant dans ces quartiers sont quasi exclusivement locataires du parc social où le taux atteint 88% contre 22% en moyenne. Logiquement, les autres statuts d'occupation sont sous-représentés avec seulement 5% de propriétaires et 7% de locataires du secteur privé.

Il s'agit d'un parc essentiellement collectif (92%) construit entre 1946 et 1990. La vétusté du parc est également à souligner puisque c'est dans ces quartiers que le taux de logements inconfortables est le plus élevé.

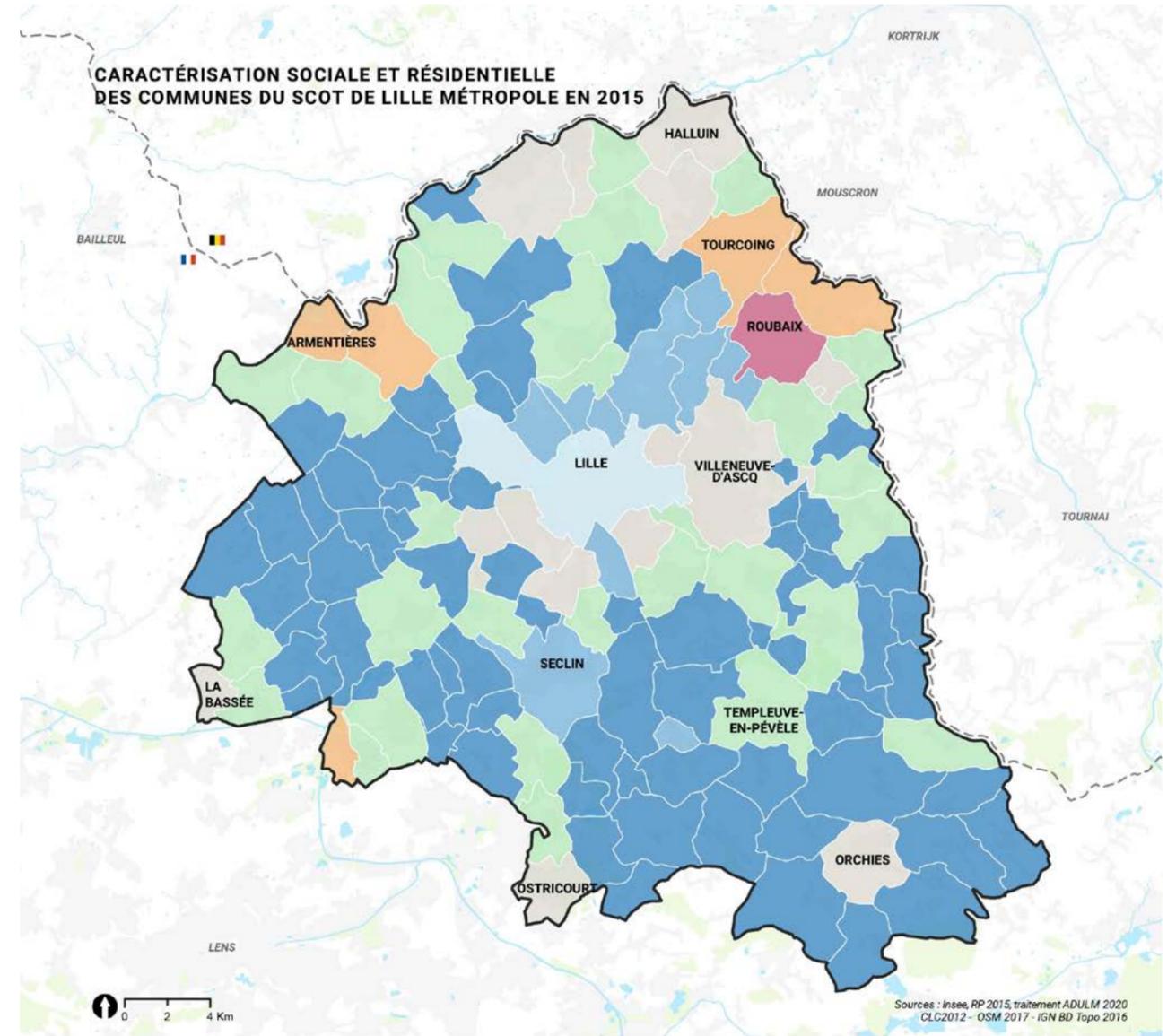


Roubaix - Trois Ponts © MEL



3

DES COMMUNES AU STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL FORTEMENT DIFFÉRENCIÉ



Statut socio-résidentiel très élevé

- Communes périurbaines aisées
- Couronne résidentielle ancienne aisée

Statut socio-résidentiel élevé

- Centre métropolitain
- Communes périurbaines moyennes

Statut socio-résidentiel intermédiaire

- Communes aux tissus urbains et au peuplement différenciés

Statut socio-résidentiel bas

- Communes de quartiers anciens

Statut socio-résidentiel très bas

- Commune de quartiers anciens très précarisés

- Frontière France/Belgique
- SCOT de Lille Métropole
- Limite communale

Sources : Insee, RP 2015, traitement ADULM 2020
CLC2012 - OSM 2017 - IGN BD Topo 2016

Les migrations résidentielles des ménages du Scot de Lille Métropole peuvent être étudiées grâce aux données issues du recensement de la population de l'Insee. A l'exception de l'étude menée, en partenariat avec l'Insee, sur les quartiers en politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille, l'échelle la plus fine mise à disposition est la commune. En d'autres termes, aucune donnée à l'échelle infracommunale n'est actuellement accessible.

Afin de pouvoir croiser les données migratoires avec les profils communaux, il est donc essentiel de pouvoir également réaliser une typologie du territoire à l'échelle communale.

Ainsi, l'ensemble des communes a été classifié en 7 classes, elles-mêmes, regroupées en 5 catégories constituées au prisme de leur statut socio-résidentiel.

STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL TRÈS ÉLEVÉ

Les communes péri-urbaines aisées

Elles regroupent 11% des habitants du Scot. Situées en frange du cœur métropolitain, on y trouve des communes comme Avelin, Ennevelin, Genech ou encore Tourmignies.

Elles accueillent une population aisée qui se traduit par une surreprésentation des cadres et des professions intermédiaires. Ces ménages bénéficient d'une situation favorable vis-à-vis de l'emploi puisque la part de chômeurs parmi les actifs s'établit à 6% (contre 14% en moyenne) et celle des actifs occupés en situation précaire à 4%.

Il est à noter que les retraités sont également très présents (un tiers des ménages).

Enfin, plus de 8 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement qui est, quasi exclusivement, une maison individuelle (94%). En lien avec le phénomène péri-urbain marqué sur ces territoires, ces logements datent majoritairement d'après 1970.



Beaucamp-Ligny © MEL

Les communes de couronne ancienne aisées

Ces communes comme La Madeleine, Lambersart ou Wasquehal accueillent 15% des résidents du Scot et sont situées à proximité du centre métropolitain.

Comme pour les communes péri-urbaines aisées, ces communes abritent des ménages favorisés plus souvent cadres ou de professions intermédiaires (37% des ménages contre 30% au sein du Scot). On comptabilise 10% de chômeurs au sein des actifs et 8% d'actifs occupés en situation précaire vis-à-vis de l'emploi soit une situation qui reste plus favorable que sur l'ensemble du territoire.

Les statuts d'occupation de ces ménages sont diversifiés mais on constate toutefois une dominante de propriétaires occupants (59%). Le type d'habitat est également mixte avec 58% de maisons et 41% d'appartements, majoritairement construits avant les années 90.



Lambersart - Avenue Pottier © MEL

STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL ÉLEVÉ

Le centre métropolitain

Le centre métropolitain que constitue la ville de Lille regroupe 18% des habitants du Scot. Les caractéristiques sociales de ces ménages sont diversifiées bien que les cadres soient surreprésentés (19% des ménages contre 15% en moyenne). À l'inverse, les ouvriers sont légèrement moins présents, ne représentant que 10% des ménages contre 15% au sein du Scot.

On note, également, une présence marquée de chômeurs (18%) et de ménages disposant d'un contrat précaire (19%).

Ces ménages sont dans plus de 7 cas sur 10 locataires. Deux tiers se situent dans le parc privé et un tiers dans le parc public. Le parc de logement est majoritairement collectif (77%) et plutôt ancien (les ¾ ont été construits avant 1990).

Les communes péri-urbaines moyennes

Elles regroupent des communes comme Annœullin, Cysoing, Leers ou encore Templeuve-en-Pévèle. Elles regroupent 14% des habitants du Scot. La représentation des ménages selon leur catégorie sociale est proche de celle constatée au sein du Scot. Toutefois, ces communes se démarquent par une part plus faible de chômeurs (9%) et de ménages actifs précaires vis-à-vis de l'emploi (6% contre 11% en moyenne).

70% des ménages sont propriétaires. Le parc locatif privé est peu présent (14%) tandis que le parc social accueille 16% des ménages. Ces communes ont un parc de logement constitué à 85% de maisons.

STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL INTERMÉDIAIRE : LES COMMUNES AUX TISSUS URBAINS ET AU PEUPEMENT DIFFÉRENCIÉS

Les communes aux tissus urbains et au peuplement différenciés accueillent 19% des résidents du Scot. Cette catégorie rassemble des communes comme Comines, Halluin, Loos ou Ronchin.

Une mixité sociale est présente au sein de ces communes même si les employés et ouvriers sont surreprésentés (un tiers des ménages contre 28% en moyenne). De même, la part de chômeurs parmi les actifs et la part d'actifs occupés ayant un contrat précaire sont similaires à celles constatées au sein du Scot.

Un ménage sur deux est propriétaire de son logement tandis que 30% sont locataires au sein du parc social. Ainsi, seuls 18% des ménages se situent dans le parc locatif privé.

Le parc de logement est également diversifié avec près de 60% de maisons. En outre, on note une surreprésentation des logements construits entre 1970 et 1990 au sein de cette classe (35% des logements contre 26% en moyenne).



Lille - Grand place © MEL



Annœullin © MEL



Halluin - Nouvel aménagement de l'habitat en centre ville © MEL

STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL BAS : LES COMMUNES DE QUARTIERS ANCIENS

Les communes de quartiers anciens regroupent des communes populaires comme Armentières, Tourcoing ou Wattrelos et abritent 14 % des habitants du Scot.

On y trouve une forte surreprésentation des ouvriers (25 % des ménages soit 10 points de plus que la moyenne du Scot) et une sous-représentation des cadres (6 % contre 15 % en moyenne).

Les actifs en situation précaire sont plus nombreux puisqu'on comptabilise 19 % de chômeurs parmi les actifs et 12 % d'actifs occupés précaires vis-à-vis de l'emploi.

Le statut d'occupation de ces ménages reste diversifié avec 51 % de propriétaires, 21 % de locataires du secteur privé et 27 % de locataires du parc social.

64 % de ces logements sont des maisons et 35 % des appartements. Leur particularité est d'avoir été majoritairement construits entre 1919 et 1945

STATUT SOCIO-RÉSIDENTIEL BAS : ROUBAIX, VILLE DE QUARTIERS ANCIENS TRÈS PRÉCARISÉS

La ville de Roubaix se démarque d'un point de vue social et résidentiel et constitue une classe à elle seule. On y comptabilise 8 % des résidents du Scot.

Les catégories sociales supérieures sont largement sous-représentées avec seulement 16 % de ménages cadres ou de professions intermédiaires soit 14 points de moins que la moyenne du Scot.

Inversement, les catégories sociales modestes sont surreprésentées avec 39 % de ménages employés ou ouvriers (contre 28 % en moyenne).

La part d'actifs chômeurs ou en précarité vis-à-vis de l'emploi est extrêmement élevée et largement supérieure à ce que l'on peut constater dans le reste du territoire. Ainsi, 29 % des actifs sont chômeurs et 18 % des actifs occupés disposent de contrats précaires.

Le parc social est très présent accueillant ainsi 36 % des ménages. Le reste du parc se décompose entre 35 % de logements en propriété et 27 % de logements locatifs privés. Ces logements sont plus souvent des appartements (54 %) et ont été fortement construits entre 1919 et 1945.



Wattrelos - ANRU dans le quartier Beaulieu © MEL



Cour Sénelar rue de l'Épeule à Roubaix © MEL



Comines - Villa Lumière © MEL



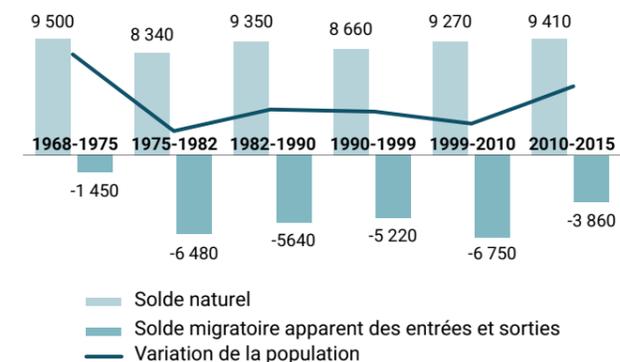
4

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES : DES ÉCHANGES IMPORTANTS AVEC LES AUTRES TERRITOIRES DE L'EX-RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS

Entre 2010 et 2015, la population du Scot de Lille Métropole a augmenté, annuellement, de 5 500 personnes. Ceci s'explique par un nombre de naissances largement supérieur à celui des décès qui a permis l'apport annuel de 9 400 personnes³. À l'inverse, on a constaté sur cette même période, chaque année, 3 900 départs de plus que le nombre d'arrivées⁴.

En 2015, 1 237 900 personnes résident dans le territoire du Scot. Près de 3% d'entre eux soit 32 470 personnes⁵ n'y résidaient pas un an auparavant. À l'inverse, 35 440 personnes ont quitté le territoire du Scot.

Évolution annuelle de la population du Scot de Lille Métropole depuis 1968



(source : Insee, RP 1968-2015)

Rappel méthodologique

Depuis 2013, l'Insee propose un nouveau mode d'analyse des migrations résidentielles. Les personnes recensées sont interrogées sur leur lieu de résidence un an auparavant contre il y a 5 ans au sein des anciennes exploitations (jusqu'en 2008).

Les données et analyses proposées ci-après proviennent de ce nouveau mode d'analyse et ne peuvent en aucun cas être comparées avec les données historiques présentées en amont tant le changement méthodologique impacte les résultats.

Ce nouvel indicateur reste néanmoins intéressant pour analyser les transferts de population ainsi que leur portrait. En revanche, les tendances lourdes sont à proscrire.

D'IMPORTANTES MIGRATIONS INTERNES AU TERRITOIRE DU SCOT

Avant même de s'intéresser aux entrants et sortants du Scot de Lille Métropole, il est important de préciser que de nombreuses migrations s'opèrent à l'intérieur même du Scot. En effet, ce sont 52 400 personnes qui ont changé de commune de résidence au sein du territoire du Scot. Ces migrations internes profitent plus fortement à certains territoires qu'à d'autres (cf. tableau des échanges migratoires entre les territoires du Scot en annexe n°3). La Communauté de communes Pévèle Carembault, les territoires de la Lys et des Weppes ainsi que la couronne Sud sont les territoires les plus excédentaires en matière de migrations. La Communauté de communes Pévèle Carembault accueille plus de nouveaux arrivants qu'elle n'en perd vis-à-vis de tous les territoires du Scot, sauf avec le territoire de la Lys.

À l'inverse, les flux migratoires résidentiels sont déficitaires pour les territoires lillois, roubaisien, Est et la couronne Nord.

Le territoire lillois est, d'ailleurs, le seul à être déficitaire avec l'ensemble des autres territoires : ce sont ainsi 3 060 habitants qui, en un an, ont quitté la capitale métropolitaine pour sa périphérie.

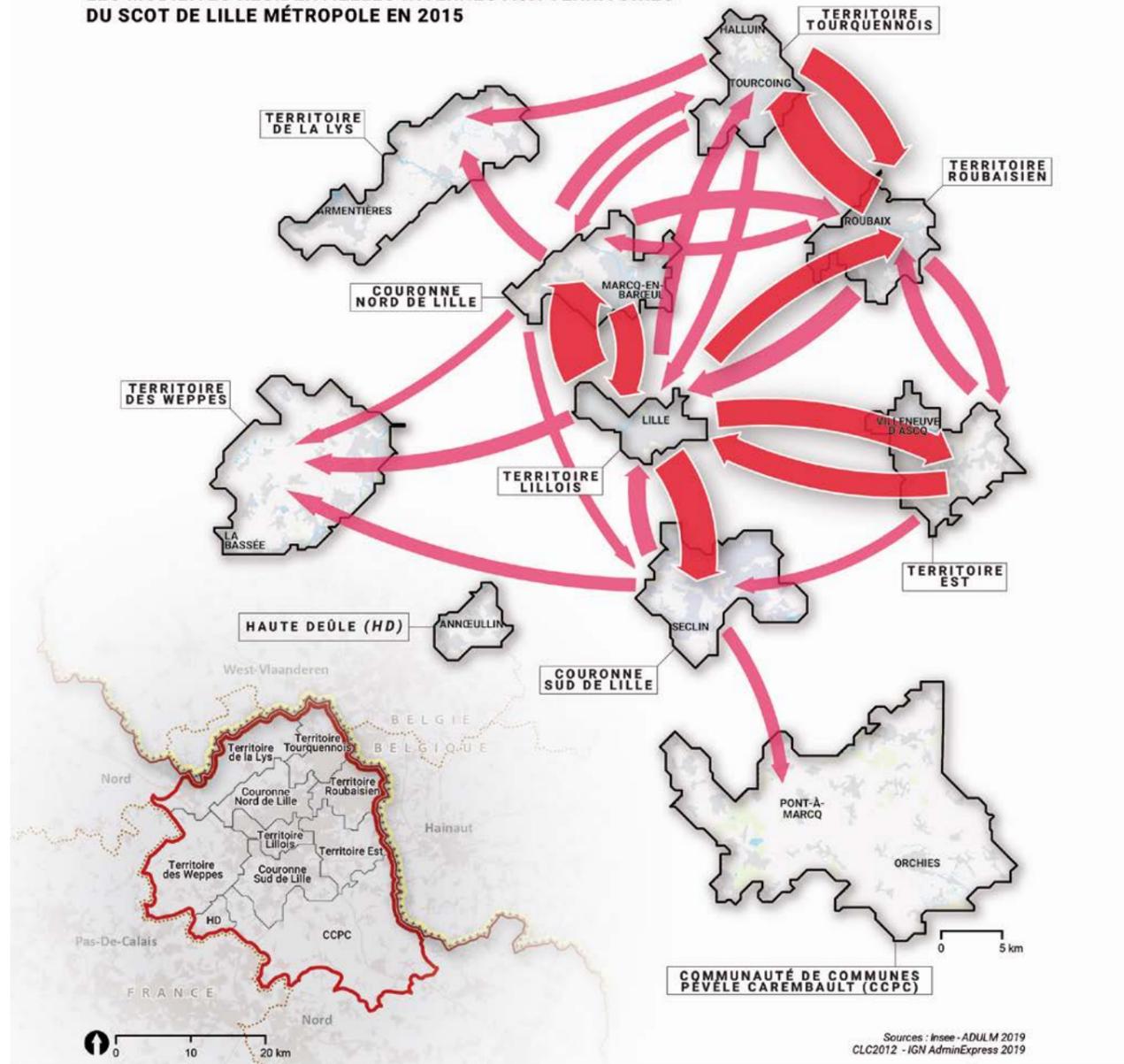
Le déficit migratoire du territoire roubaisien s'explique, en grande partie, par la situation de décroissance démographique de la ville de Roubaix basée exclusivement sur un solde migratoire négatif entre Roubaix et le reste du Scot, son solde naturel étant largement excédentaire. Ce constat d'une faible attractivité résidentielle a enclenché dès 2015 la mise en place de stratégies d'action publique et d'aménagement prenant en compte ce contexte de décroissance de la population : recherche-action lancée par la Ville de Roubaix et la Métropole Européenne de Lille, missions d'expertise nationale, Projet partenarial d'aménagement (Etat, Région, Ville, MEL).

³ Entre 2010 et 2015, 92 050 naissances et 44 990 décès ont été comptabilisés sur le Scot de Lille Métropole soit un solde naturel de 47 050 personnes. Rapporté à une échelle annuelle, le solde naturel s'établit alors à 9 400 personnes.

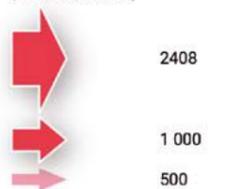
⁴ Le nombre de départs du territoire français n'étant pas disponible, le solde migratoire est calculé en prenant en compte la variation totale de la population constatée sur une période donnée à laquelle est retranché le solde naturel observé sur cette même période.

⁵ Ce chiffre ne prend pas en compte les entrants en provenance de l'étranger (7 000 personnes) afin de rendre homogène les données présentées pour les entrants et les sortants. En effet, les personnes étant parties du territoire pour un autre pays ne peuvent être comptabilisées par le système actuel de recensement.

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES INTERNES AUX TERRITOIRES DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLITAINE EN 2015



Mobilité entre territoires du Scot Flux supérieurs à 500 (en nbre de personnes)

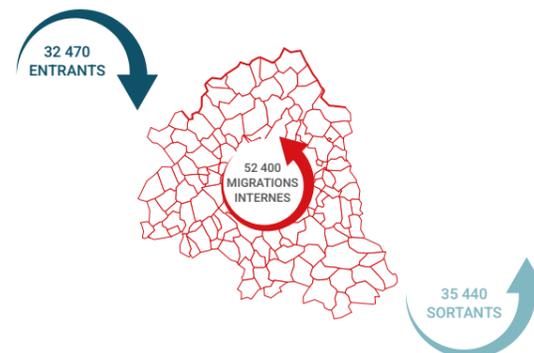


- Frontière
- Région Hauts-de-France
- SCOT de Lille Métropole
- Limite de département

Septembre 2021



Scot de Lille Métropole 1 241 570 habitants en 2015

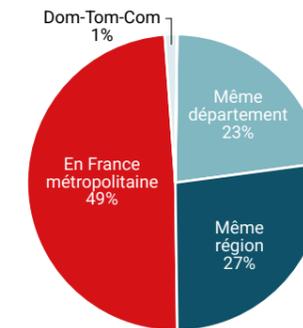


ZOOM SUR LES ENTRANTS DANS LE TERRITOIRE DU SCOT

Origine géographique des entrants

Sur les 32 470 arrivants, 50% résidaient déjà dans la région un an auparavant, 23% habitaient même déjà au sein du département du Nord. Ils sont également 50% à provenir d'une autre région française.

Il est à noter que même si les migrations à l'extérieur de la France sont exclues de l'analyse, le caractère transfrontalier de la métropole apparaît marqué avec 7 000 arrivants de l'étranger recensés par l'Insee.



Les départements d'origine

Les entrants viennent majoritairement de départements géographiquement proches du territoire du Scot. En effet, plus de 14 000 entrants soit 43% viennent du Nord ou du Pas-de-Calais. Les départements d'où viennent ensuite le plus souvent les entrants sont tous situés dans la partie Nord de la France comme Paris, les Hauts-de-Seine, la Somme ou encore les Yvelines.

Les seuls départements situés au Sud de Paris et ayant un nombre d'arrivants supérieur à 500 sont ceux abritant une grande métropole (Rhône, Bouche du Rhône et Haute-Garonne).

Des échanges massifs avec l'ex-région Nord - Pas de Calais

Au sein des 34 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) du Nord et du Pas-de-Calais hors Scot, les entrants viennent plus fortement de 9 d'entre eux où le nombre de migrants vers le Scot de Lille Métropole est supérieur à 500. Une fois de plus, ceci s'explique par une proximité géographique avec ces territoires ou à la présence d'une ville-centre d'envergure.

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, la Communauté de communes de Flandre intérieure, la Communauté d'agglomération de Valenciennes, de Lens-Liévin et du Douaisis sont les 5 EPCI d'où proviennent plus massivement les entrants.

À l'inverse, les territoires géographiques éloignés et ruraux sont ceux où l'on constate le plus faible nombre d'entrants (Communautés de communes du Haut Pays du Montreuillois, Pays d'Opale, de Desvres-Samer, du Sud-Artois...).

Le portrait socio-démographique des nouveaux arrivants

De jeunes entrants

La jeunesse des entrants est fortement marquée puisque plus d'un arrivant sur deux est âgé de moins de 25 ans, reflet du caractère étudiant de la métropole lilloise. À titre de comparaison, chez l'ensemble des habitants du Scot, ils ne sont qu'un tiers.

À cette jeunesse, s'ajoute près d'un quart de nouveaux arrivants ayant entre 25 et 35 ans soit 9 points de plus que pour l'ensemble des nouveaux arrivants.

En revanche, passés 45 ans, les rapports s'inversent avec une part de nouveaux arrivants bien inférieure à la proportion constatée pour l'ensemble de la population. Pour exemple, seuls 5% d'entre eux sont âgés de 55 ans ou plus (et 3% de 65 ans et plus) alors qu'ils représentent un quart des habitants du Scot.

Une majorité d'étudiants et de ménages de catégories sociales supérieures

Le caractère étudiant est également visible au sein de la catégorie sociale de la personne de référence du ménage parmi les nouveaux entrants puisque 38% se sont déclarés élèves, étudiants ou stagiaires non rémunérés. A cela s'ajoute les stagiaires rémunérés et apprentis que nous ne pouvons isoler des actifs.

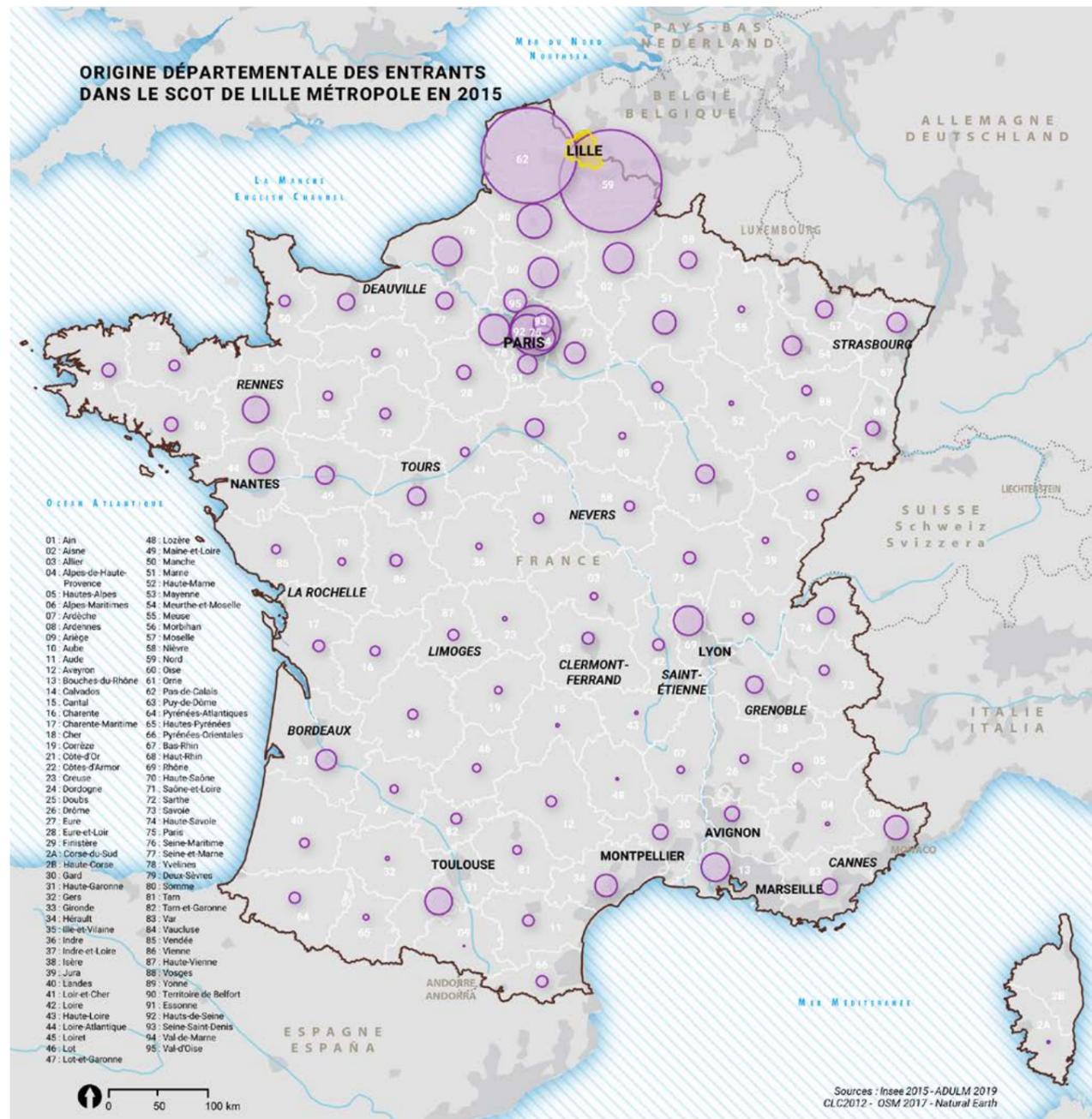
Les autres arrivants sont, ensuite, issus de ménages de classes moyenne ou supérieure puisque 17% sont cadres et 16% de professions intermédiaires.

Ces chiffres sont proches de la moyenne constatée pour l'ensemble des résidents et semblables aux tendances nationales qui montrent que les migrations de longue distance sont majoritairement effectuées par des étudiants et des ménages de catégories sociales supérieures⁶.

19% des entrants appartiennent aux classes populaires (12% d'employés et 7% d'ouvriers) soit près de 10 points de moins que la moyenne territoriale du Scot. Ces ménages, moins mobiles, privilégient les mobilités de courte distance et donc internes au Scot.

Les retraités sont très peu présents parmi les nouveaux arrivants (3%) comme pouvaient le laisser présager la structure par âge des entrants. Pour rappel, ils représentent un ménage sur 4 du Scot de Lille Métropole.

⁶ « Les mobilités résidentielles en France », Observatoires des territoires, CGET, janvier 2019



Des personnes seules logiquement surreprésentées

Plus de 6 ménages sur 10 qui ont rejoint le Scot de Lille Métropole sont des personnes seules alors qu'elles ne représentent que 36% des ménages résidant au sein du Scot. La part importante d'étudiants et de jeunes explique en grande partie ce résultat.

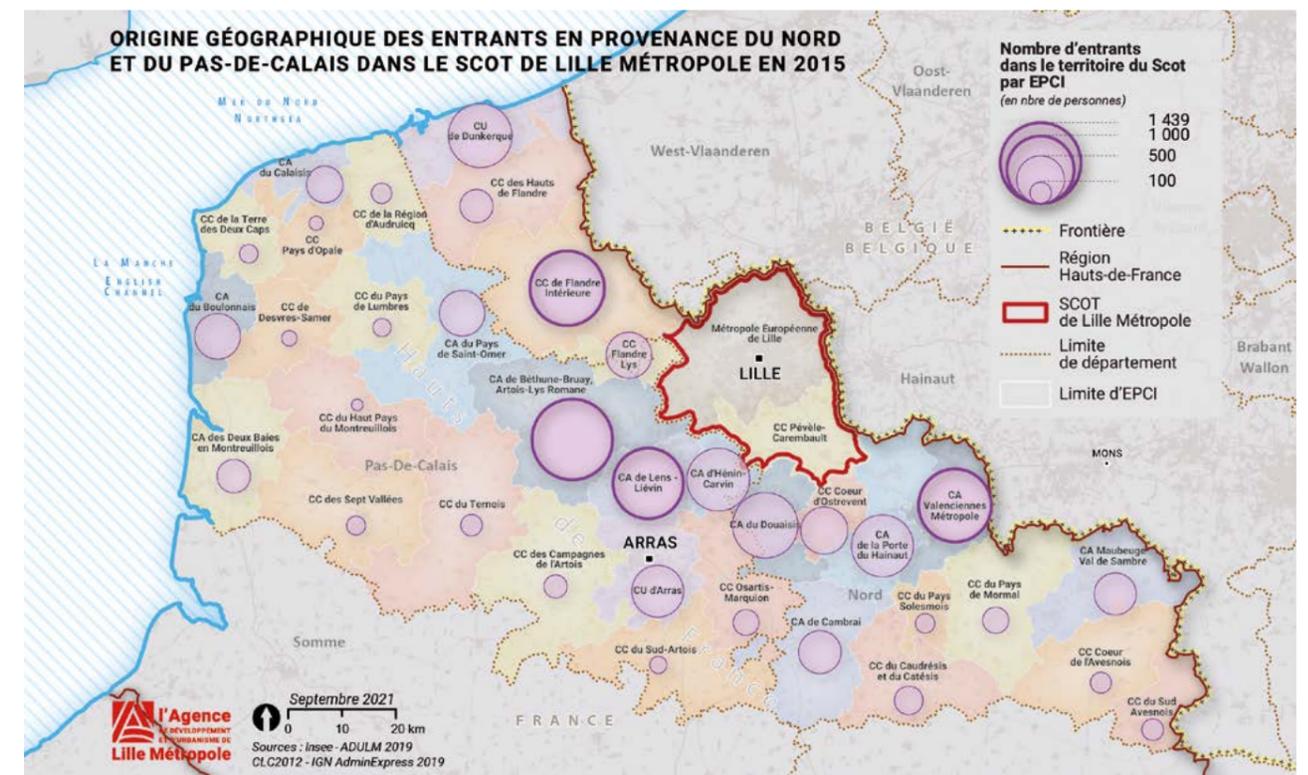
Les familles avec enfant(s) sont, elles, largement sous-représentées puisqu'elles ne concernent que 15% des ménages arrivants. Parmi ces familles, 11% sont des couples avant enfant(s) soit la moitié de la proportion constatée au sein du Scot. Les familles monoparentales représentées, elles, 4% des ménages contre 11% au sein du Scot.

Enfin, 16% des ménages nouvellement arrivés sont des couples sans enfant soit 6 points de moins que sur l'ensemble du Scot.

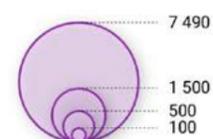
Plus de 3 entrants sur 4 résident dans le parc locatif privé

81% des ménages entrants sont locataires du secteur privé contre un quart pour l'ensemble des ménages. Ils se décomposent en 57% de locataires d'un logement privé non meublé et 24% de locataires de meublés. Cette dimension s'explique par le fait que le parc locatif privé joue le rôle de porte d'entrée dans tous les territoires lors de mobilité de longue distance.

Seuls 10% des nouveaux arrivants sont propriétaires de leur logement et 7% vivent dans un logement HLM. Ces proportions sont bien en-deçà de celles observées pour l'ensemble des ménages (52% sont propriétaires occupants et 22% résident dans un logement HLM).



Nombre d'entrants dans le territoire du Scot par département (en nbre de personnes)



- Frontière
- SCOT de Lille Métropole
- Limite de département
- Fleuve principal

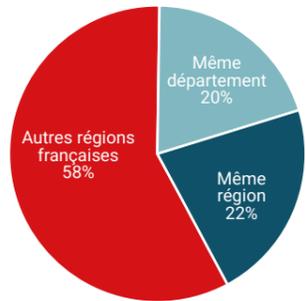
Septembre 2021
l'Agence de Développement Économique et d'Urbanisme de Lille Métropole

ZOOM SUR LES SORTANTS DANS LE TERRITOIRE DU SCOT

Destination géographique des sortants

35 440 personnes ont quitté le Scot entre 2014 et 2015. La majorité réside aujourd'hui dans une autre région française (58%). Toutefois, 42% sont toujours dans la région Hauts-de-France dont près de la moitié au sein du département du Nord. Il est également à noter, qu'au vu du caractère transfrontalier du Scot de Lille Métropole, ces chiffres sont nécessairement sous-estimés puisque les personnes ayant quitté le Scot pour un autre pays, comme la Belgique, ne sont pas comptabilisées.

Destination des sortants du Scot de Lille Métropole en 2015



Source : Insee 2015

Des migrations vers les départements de proximité ou vers les grandes métropoles

Les départements de proximité et ceux abritant une grande métropole sont ceux où migrent plus massivement les sortants du Scot. Ainsi, sur les 13 départements où ont migré plus de 500 personnes, la moitié sont des départements éloignés abritant une métropole à fort rayonnement comme le Rhône, les Bouches du Rhône, la Gironde ou encore l'Hérault.

L'ex-région Nord - Pas de Calais et les départements d'Île de France (Paris, Hauts-de-Seine, Yvelines) restent toutefois les territoires d'accueil par excellence.

Zoom sur les échanges avec l'ex-région Nord - Pas de Calais

Les départs vers les territoires de proximité sont les plus massifs. Le territoire de vie de la métropole lilloise est en effet plus large que le Scot. C'est pourquoi, il semble intéressant de regarder les EPCI d'accueil des sortants au sein de l'ex-région Nord - Pas de Calais. De nouveau, les EPCI à proximité du Scot et/ou ceux ayant une ville centre d'envergure (Dunkerque, Saint-Omer...) sont privilégiés par les sortants. Avec plus de 1 000 sortants pour chacun de ces EPCI, les Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin, de Béthune-Bruay, la Communauté de communes de Flandre intérieure, les Communautés d'agglomération du Douaisis et de Lens-Liévin sont les territoires où se dirigent massivement les sortants. A cela, s'ajoutent 6 EPCI où le nombre de sortants est supérieur à 500 (Communauté

d'agglomération Porte du Hainaut, Communauté d'agglomération Valenciennes métropole, Communauté urbaine de Dunkerque...).

Le portrait socio-démographique des sortants

Des jeunes actifs majoritaires

A l'instar des entrants, les sortants sont plus jeunes que la population résidant dans le territoire du Scot. Ainsi, plus de 40% ont moins de 25 ans auxquels s'ajoutent 27% de 25-35 ans.

Ces chiffres, bien que largement supérieurs aux proportions constatées au sein de la population résidente, restent inférieurs à ceux des entrants. Ce constat est typique des villes étudiantes qui voient une partie des jeunes formés partir vers d'autres territoires lors de la recherche du premier emploi.

Les personnes les moins mobiles sont, à nouveau, les personnes âgées (65 ans et plus) qui ne représentent que 5% des sortants (contre 14% de la population totale) soit un peu moins de 1 620 personnes. L'héliotropisme, c'est-à-dire l'attraction de populations pour une région plus ensoleillée, apparaît donc n'impacter que faiblement le territoire concernant les seniors.

Le Scot perd ses actifs de professions intermédiaires et peine à maintenir ses cadres

Les classes moyennes et supérieures sont celles qui quittent le plus fortement le territoire du Scot : 21% des sortants sont cadres et 20% de professions intermédiaires soit 41% des sortants. Pour rappel, ils ne représentent que 30% des résidents du Scot.

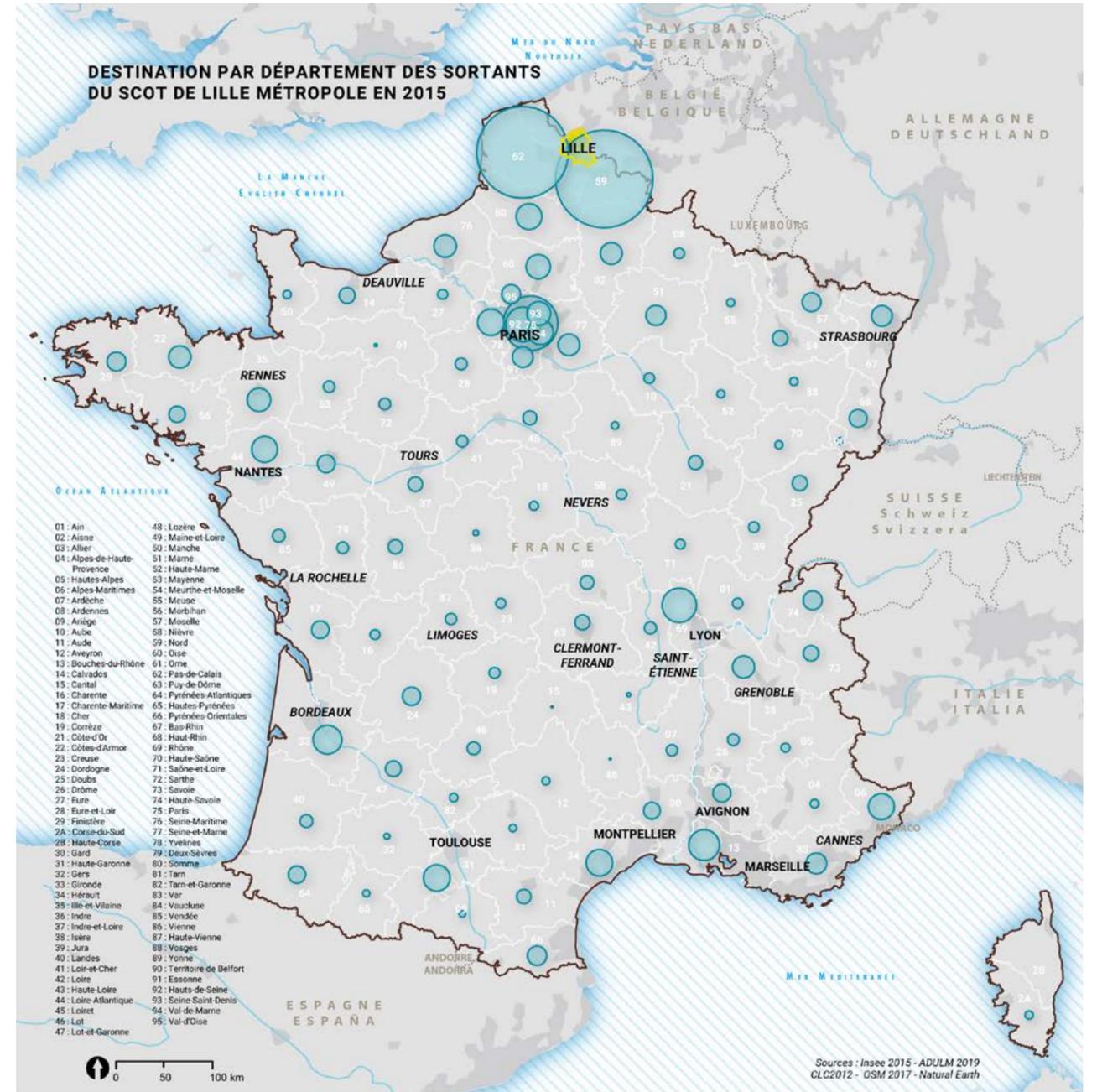
Ces résultats sont typiques de ceux constatés dans les autres métropoles françaises : les migrations de longue distance sont majoritairement effectuées par des jeunes actifs issus des classes supérieures dont le plan de carrière les oblige à être mobiles pour évoluer. Ce constat est amplifié dans les territoires abritant un pôle universitaire à rayonnement national comme Lille. En effet, une fois leurs études terminées, une partie des jeunes diplômés quitte le territoire afin d'accéder à des perspectives professionnelles satisfaisantes (niveau de salaire, cadre de vie...) que ne peut pas toujours proposer le territoire du Scot.

Bien que cela soit moins marqué que chez les entrants, les personnes de référence des ménages sans activité professionnelle sont également largement surreprésentées puisqu'ils constituent 18% des sortants.

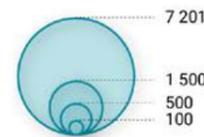
À nouveau, cette catégorie est dominée par la présence d'étudiants qu'on estime à minima à 2 120 (soit au moins 74% des chefs de ménage sans activité professionnelle)

Les ouvriers et les employés représentent, chacun, 14% des sortants. Ces chiffres sont comparables à leur représentativité dans la population résidente.

Enfin, les retraités ne comptent que pour 9% des sortants contre 27% de la population du Scot.



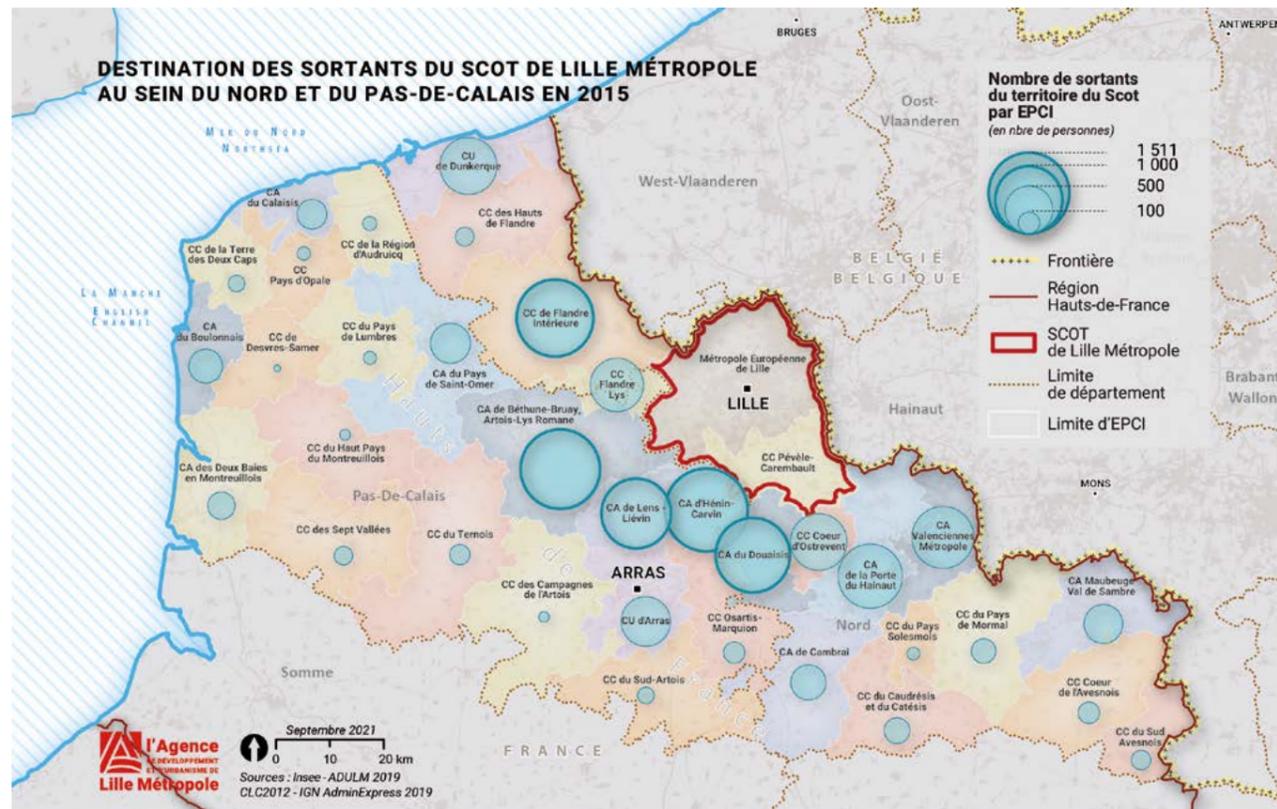
Nombre de sortants du territoire du Scot par département (en nombre de personnes)



Sources : Insee 2015 - ADULM 2019 CLC2012 - OSM 2017 - Natural Earth

..... Frontière
 SCOT de Lille Métropole
 Limite de département
 Fleuve principal

l'Agence
 DE DÉVELOPPEMENT
 ET D'URBANISME DE
 Lille Métropole
 Septembre 2021



DES ÉCHANGES MIGRATOIRES ENTRE LE SCOT ET LES EPCI DU NORD - PAS DE CALAIS AVEC UN SOLDE MIGRATOIRE POSITIF POUR LE TERRITOIRE LILLOIS

Ce sont un peu plus de 14 000 personnes sortant du Scot de Lille Métropole qui sont arrivées au sein du Scot d'un territoire du Nord - Pas de Calais entre 2014 et 2015 tandis que 13 560 l'ont quitté pour un autre EPCI de l'ex-région Nord - Pas de Calais. Ces échanges sont donc positifs pour le Scot avec un excédent de plus de 400 personnes. Toutefois, cette situation favorable n'est pas uniforme pour l'ensemble des EPCI de l'ex-région.

En effet, si dans 27 cas sur 34 les échanges migratoires entre EPCI sont favorables au Scot, dans 7 cas, on constate plus de départs du Scot que d'arrivées.

Pour 4 cas, ce déficit est même fortement marqué avec un différentiel entre les entrées et les sorties déficitaire de plus de 100 personnes. Ainsi, les Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin (- 650 personnes), du Douaisis (- 275 personnes) et les Communautés de communes Cœur d'Ostrevent (- 220) et de Flandre-Lys (- 170 personnes) sont fortement attractives pour les résidents du Scot de Lille Métropole. On peut supposer que la proximité géographique avec le Scot, les importantes infrastructures routières et ferroviaires et le foncier bon marché ont incité nombre de ménages à s'installer dans ces territoires tout en gardant leur travail au sein de la métropole lilloise.

À l'inverse, le différentiel est largement excédentaire (supérieur à 100) pour le Scot avec 7 EPCI. Ces EPCI, majoritairement éloignés, se rassemblent par le fait d'abriter une ville d'envergure régionale : Communauté d'agglomération Valenciennes métropole (+ 330), Communauté d'agglomération du Boulonnais (+ 210), Communauté urbaine de Dunkerque (+ 180), Communauté d'agglomération de Cambrai (+ 130), Communauté d'agglomération du pays de Saint Omer (+ 110) et Communauté d'agglomération du Calaisais (+ 100). Seule la Communauté de communes des Hauts de Flandres (+ 170) sort de cette logique. L'attractivité et le rayonnement de Lille, capitale régionale, expliquent, en grande partie, ces échanges excédentaires avec les autres territoires du Nord et du Pas-de-Calais.

Une surreprésentation des couples sans enfant et des personnes seules

Deux types de ménages sont surreprésentés chez les sortants. Il s'agit des personnes seules qui comptent pour 46 % des sortants (contre 36 % au sein de la population) et les couples sans enfant (26 % contre 22 % des habitants).

À l'inverse, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales, comme pour les entrants, sont bien moins nombreux à quitter le Scot que leur proportion dans la population pourrait le laisser présager. En effet, le Scot de Lille Métropole abrite 28 % de couples avec enfant(s) alors qu'ils ne comptent que pour 18 % des sortants. De même, si 11 % des ménages du Scot sont des familles monoparentales, elles ne représentent que 5 % des sortants. En somme, les enfants constituent un certain facteur de stabilité en termes de mobilités résidentielles.

Des locataires HLM peu présents parmi les sortants

Bien que cela soit moins marqué que chez les entrants, les locataires du secteur privé sont largement surreprésentés parmi les sortants puisqu'ils en représentent 67 % qui se décomposent en 53 % de locataires d'un logement non meublé et 15 % de locataires de meublés.

À l'inverse, les locataires HLM qui constituent 22 % des ménages du Scot ne représentent que 7 % des ménages sortants.

Enfin, avec 23 % des sortants, les propriétaires occupants sont également sous-représentés comparativement à leur poids dans la population résidente mais sont, toutefois, plus présents que chez les entrants (10 %). Ce constat est assez logique pour deux raisons. D'une part, le statut de propriétaire renvoie à une forme de stabilité. D'autre part, pour les sortants, cette contrainte est moins forte dans le sens où on vend son bien pour partir tandis que, pour les entrants, les ménages auront tendance à davantage louer un bien lors de leur arrivée. En effet, les projets d'achat immobilier s'inscrivent dans un temps plus long dans la mesure où il s'agit de choix résidentiels demandant du temps : la réflexion s'appuie sur de nombreux facteurs d'arbitrage (prix, localisation, environnement, distance au travail...).

DES MIGRATIONS FAVORABLES AU TERRITOIRE POUR LES ÉTUDIANTS, DÉFAVORABLES POUR LES EMPLOYÉS ET PROFESSIONS INTERMÉDIAIRES

Soldes migratoires entre le Scot de Lille Métropole et le reste de la France

Si sur l'ensemble de la population, les migrations sont défavorables au territoire du Scot avec un nombre de sortants supérieur au nombre d'entrants, ce constat n'est pas vrai pour les étudiants, les personnes seules, les locataires du parc privé et des meublés. Les résultats présentés ci-après sont également valables pour les migrations de proximité c'est-à-dire réalisées au sein de l'ex-région Nord - Pas de Calais (cf. annexe 4).

En effet, le Scot est attractif pour des personnes au profil bien spécifique : étudiants, locataires du secteur privé (meublés ou non) et personnes seules. Très souvent, les étudiants sont également locataires du secteur privé et vivent seuls.

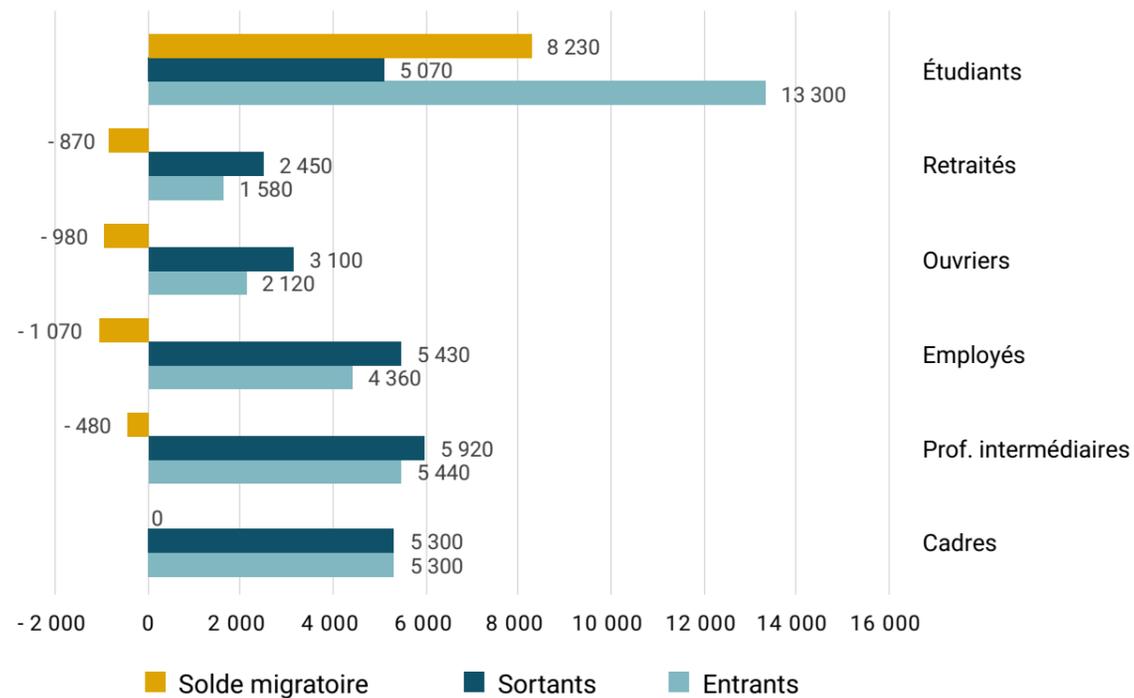
On note également, dans une moindre mesure, un solde migratoire positif pour les locataires HLM et les familles monoparentales. Le solde plus réduit reste, toutefois, à prendre avec plus de précautions au vu de l'annualisation des données.

En revanche, le Scot de Lille Métropole est fortement déficitaire pour les autres catégories à l'exception des cadres à la balance neutre. Il est à souligner que cette balance neutre ne se retrouve pas à toutes les échelles. En effet, on observe dans la Métropole Européenne de Lille un solde migratoire négatif pour les cadres (cf. annexe 5). C'est le territoire de la Pévèle Carembault, fortement attractif, qui permet de compenser ce déficit.

Le détail par âge permet, également, d'affiner ce portrait : alors qu'il était largement excédentaire pour les moins de 25 ans, le solde migratoire est déficitaire pour les 25-39 ans laissant à penser qu'une partie des étudiants quitte le territoire du Scot une fois leurs études effectuées. On peut supposer, d'une part, que le marché de l'emploi ne permet pas à tous les nouveaux diplômés de s'y insérer localement et, d'autre part, qu'il peut manquer d'attractivité pour une partie d'entre eux.

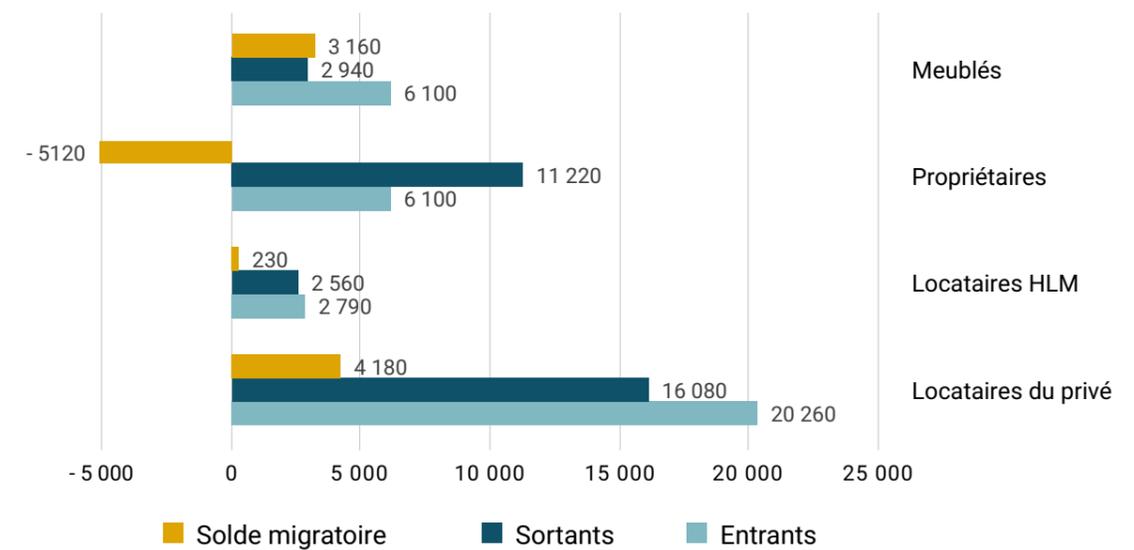
Solde migratoire par catégorie sociale dans le Scot de la Lille Métropole (en nombre de personnes)

Source : Insee, RP 2015



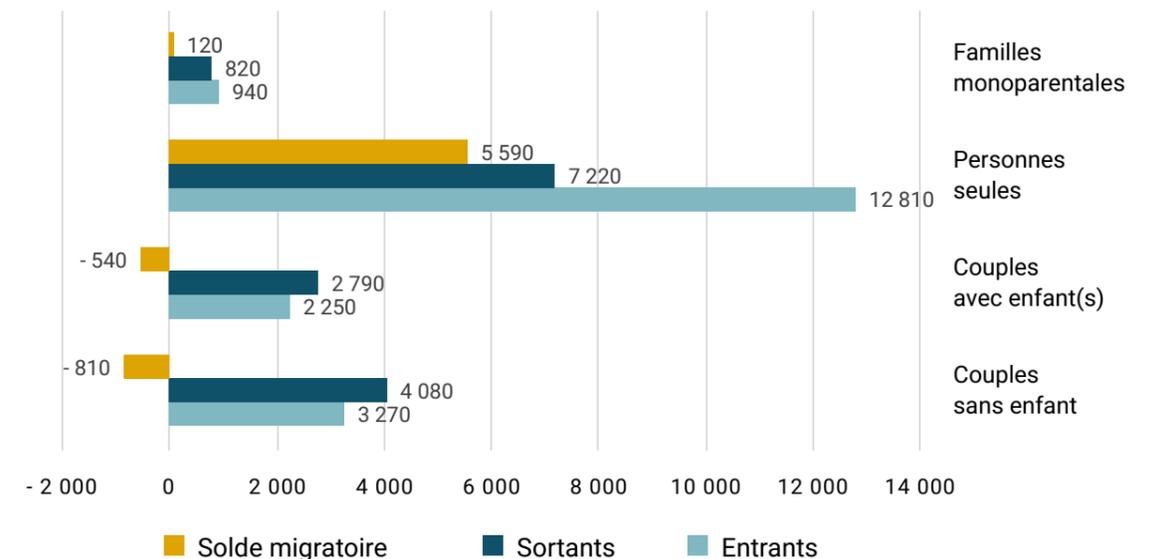
Solde migratoire par statut dans le logement dans le Scot de la Lille Métropole (en nombre de personnes)

Source : Insee, RP 2015



Solde migratoire par types de ménages dans le Scot de la Lille Métropole (en nombre de ménages)

Source : Insee, RP 2015



5

LES MOBILITÉS RÉSIDENTIELLES ACCENTUENT LA SÉGRÉGATION SOCIO-SPATIALE DU TERRITOIRE DU SCOT

L'enjeu de ce volet est de mettre en lumière la contribution des mobilités résidentielles à la ségrégation sociale des territoires. Nous étudierons donc les migrations internes ainsi que celles ayant eu lieu au sein de l'ex-région Nord-Pas-de-Calais lorsque cela apparaît pertinent. L'enjeu est d'observer les communes de départ et d'arrivée des ménages afin d'approcher les différences de stratégie de localisation résidentielle s'opérant selon le statut d'occupation ou la catégorie sociale des personnes.

LA MOBILITÉ DE PROPRIÉTAIRES : DES MIGRATIONS PARTICULIÈREMENT SÉLECTIVES

Les migrations résidentielles apparaissent plus ou moins sélectives selon le profil du ménage. Que cette sélection soit sociale ou territoriale, elle est la plus forte pour les propriétaires et les cadres. Il semble donc intéressant de s'intéresser plus finement à la mobilité résidentielle de ces deux catégories afin de mettre en lumière les effets de ces migrations sur le territoire du Scot. Afin d'aboutir à un panorama complet, ce portrait sera complété par une analyse des migrations de l'ensemble des catégories sociales au travers de leur statut d'occupation.

En effet, si les ménages de classes moyennes ou plus modestes influencent dans une moindre mesure la ségrégation socio-spatiale du territoire, leurs localisations résidentielles peuvent être influencées par des politiques d'habitat comme, pour exemple, les politiques d'aide à l'accession à la propriété.

Rappel méthodologique

Les fichiers issus du recensement nous informent uniquement sur le statut d'occupation actuel. L'analyse suivante portant sur les migrations des propriétaires ne nous permet donc pas de pouvoir différencier les migrations de primo-accédant de celles de ménages déjà propriétaires avant la migration.



Migrations externes : un choix contraint voire subi des ménages modestes souhaitant accéder au statut de propriétaire ?

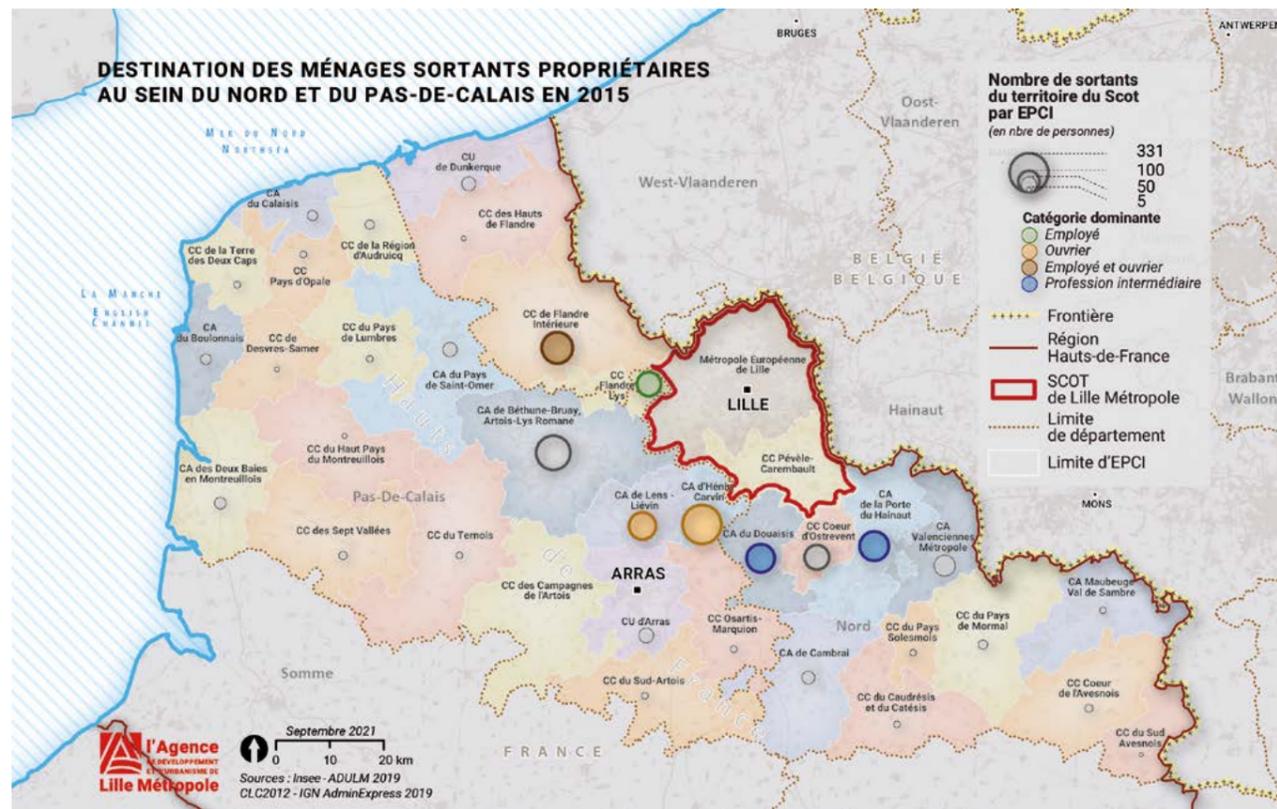
5 150 personnes correspondant à 2 110 ménages ont quitté le territoire du Scot pour accéder à la propriété dans un territoire de l'ex-région Nord - Pas de Calais (soit 37 % des ménages sortants). Ces ménages appartiennent moins souvent à la profession et catégorie sociale des cadres que ce que la moyenne territoriale du Scot pourrait le laisser présager. En revanche, les ménages ouvriers et employés sont fortement surreprésentés. Cela laisse alors supposer que, pour une partie des ménages modestes, l'accès à la propriété passe par une migration hors du territoire du Scot afin d'accéder à des biens correspondant à leurs aspirations et ressources dans des territoires limitrophes.

En effet, ces ménages se sont principalement dirigés vers 8 EPCI frontaliers au Scot. On peut notamment citer les Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin (330 ménages), de Béthune-Bruay (260), de Flandre intérieure (210) et des Portes du Hainaut (190).

Certains de ces territoires sont fortement attractifs pour les propriétaires puisque le taux de ménages sortants propriétaires approche, voire même, dépasse les 50 %. C'est notamment le cas des Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin, de Béthune-Bruay, de la Porte du Hainaut ou encore des Communautés de communes de Flandre-Lys et Cœur d'Ostrevent.

Toutefois, l'attractivité de ces territoires diffère selon le statut social du ménage. S'il n'y a pas d'EPCI fortement marqué comme terre d'accueil de cadres, on observe des surreprésentations de professions intermédiaires, d'employés et d'ouvriers dans certains EPCI.

Concernant les professions intermédiaires, les EPCI des Portes du Hainaut et du Douaisis semblent être des territoires de prédilection pour les ménages souhaitant accéder à la propriété : 40 % des ménages sortants ayant rejoint ces territoires sont de professions intermédiaires. Ils proviennent de nombreuses communes du territoire mais on note toutefois une forte présence d'anciens ménages lillois et tourquennois.



La Flandre (Flandre Lys et Flandre intérieure) est fortement attractive pour les employés. Moins de 10% de ces ménages proviennent d'une commune au statut socio-résidentiel bas ou très bas. En revanche, près de trois ménages sur 4 proviennent de communes au statut socio-résidentiel élevé ou très élevé participant ainsi au renforcement de leur profil social.

Enfin, concernant les ouvriers, ils se dirigent plus fortement vers le bassin minier (principalement dans les Communautés d'agglomération d'Hénin-Carvin et de Lens-Liévin) et en Flandre intérieure. Près de 6 ménages sur 10 proviennent d'une commune au statut socio-résidentiel élevé voir très élevé. Ils ne sont, en revanche, que 16% à provenir de communes au statut socio-résidentiel bas ou très bas. Ces flux participent donc également à renforcer le profil social des communes aisées et très aisées qui voient ces ménages modestes partir pour accéder à la propriété.

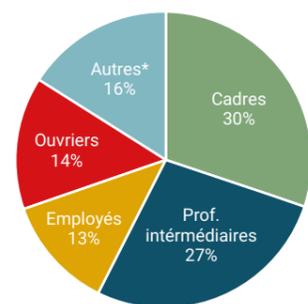
Les mobilités résidentielles visant à conserver ou accéder au statut de propriétaire en dehors du territoire du Scot ont donc un rôle marqué dans le renforcement de la ségrégation des territoires, les catégories modestes quittant plus souvent des communes au statut résidentiel élevé renforçant, ainsi, l'entre soi des catégories sociales aisées.

Migrations internes des propriétaires occupants : un jeu de chassé-croisé renforçant la ségrégation sociale dans les territoires

7 760 ménages ont changé de communes au sein du territoire du Scot de Lille Métropole et sont, aujourd'hui, propriétaires de leur logement.

Les catégories sociales élevées sont surreprésentées au sein de ces ménages puisqu'on comptabilise 30% de cadres et 27% de professions intermédiaires. Les communes de prédilection de ces ménages diffèrent fortement selon leur catégorie sociale.

Répartition des ménages propriétaires ayant migré au sein du Scot selon leur profession et catégorie sociale



Source : Insee 2015

*La catégorie « Autres » regroupe les artisans/commerçants, agriculteurs, retraités ou ménages sans activité professionnelle.

Des ménages cadres de plus en plus concentrés dans les communes au statut socio-résidentiel élevé

Ainsi, un ménage cadre sur deux va accéder à la propriété dans des communes au statut socio-résidentiel très élevé comme Marcq-en-Barœul, Lambersart ou encore Bondues ou La Madeleine. Ces communes se situent, souvent, à proximité de Lille et possèdent d'importances infrastructures routières et de transport en commun.

À l'inverse, ils sont moins de 10% à acheter un bien dans une commune au statut socio-résidentiel bas ou très bas.

Avant la migration, ces ménages résidaient déjà majoritairement dans des communes au statut socio-résidentiel élevé ou très élevé. La migration va, de nouveau, accentuer leur présence au sein des communes au statut socio-résidentiel très élevé, communes de prédilection pour les cadres lors du passage au statut de propriétaire.

L'accès à la propriété des cadres ne permet donc pas d'accroître la mixité des communes au statut socio-résidentiel bas ou très bas. De surcroît, elle joue un rôle de renforcement de la ségrégation choisie des catégories sociales supérieures qui se dirigent massivement, lors d'un achat immobilier, vers les communes les plus sélectives.

Des ménages de professions intermédiaires qui diversifient leurs choix de localisation résidentielle lors de l'accession à la propriété

Les ménages de professions intermédiaires privilégient également des communes centrales mais au profil social plus diversifié comme Tourcoing et Lille. Ces ménages provenaient massivement de Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix et La Madeleine. Cette diversification, bien que réduite, est bénéfique à la mixité sociale. En effet, si les professions intermédiaires se dirigent majoritairement vers les communes au statut socio-résidentiel élevé ou très élevé (65%), on constate un renforcement de leur présence dans les communes au statut socio-résidentiel bas (14% des ménages contre 8% avant migrations). Près de 6 ménages sur 10 ayant rejoint une commune au statut socio-résidentiel bas habitaient auparavant dans une commune au statut élevé ou très élevé.

Les ménages modestes quittent les communes au statut socio-résidentiel élevé pour les communes au statut socio-résidentiel bas dans le but d'accéder à la propriété

Les catégories sociales modestes (employés et ouvriers) sont, elles, moins nombreuses à migrer comparativement à leur représentation au sein du Scot : seuls 13% de ménages propriétaires employés et 15% de ménages ouvriers ont migré au sein du Scot. Ce constat est, bien évidemment, à corrélérer avec le portrait des ménages sortants migrants hors du Scot (cf. migrations externes) : ces ménages, ne trouvant pas le bien de leur rêve à un coût accessible sur le territoire du Scot, migrent vers des territoires limitrophes au foncier plus abordable.

Toutefois, les ménages ayant fait ce choix vont se diriger plus fortement vers des communes comme Tourcoing, Lille, Villeneuve d'Ascq et Wattrelos pour les employés, et vers Tourcoing, Wattrelos et Halluin pour les ouvriers. Pour autant, avant migrations, 63% de ces ménages résidaient dans une commune au statut social élevé ou très élevé. Ce chiffre est, bien évidemment, à nuancer, puisque des communes très hétéroclites appartiennent à cette classe comme Lille ou Villeneuve d'Ascq.

Le reste de ces ménages résidait dans des communes au statut social intermédiaire pour 19%, bas (11%) ou très bas (7%).

Après migrations, la part de ménages modestes résidant dans des communes au statut social élevé, très élevé ou très bas a légèrement baissé au profit des communes au statut social intermédiaire et bas. De plus, on peut noter deux grandes différenciations entre l'ancienne et la nouvelle localisation de ces ménages :

- les ménages modestes qui ont déménagé dans des communes au statut résidentiel élevé ou très élevé ont déserté les communes centrales (centre métropolitain et couronne résidentielle aisée) fortement plébiscitées avant migration, pour la périphérie ;
- la part de ménages modestes résidant dans des communes au statut social bas a augmenté de 10 points après migrations passant de 11% à 21%.

Le passage à la propriété de ménages modestes au sein du Scot renforce donc la ségrégation du territoire : les ménages modestes sont plus nombreux à quitter une commune au statut social élevé pour en rejoindre une au statut social bas que l'inverse. En d'autres termes, lorsqu'un ménage modeste accède à la propriété, le parcours le plus fréquent est de quitter une commune au statut social élevé pour en rejoindre une autre au statut social bas accentuant ainsi la ségrégation sociale. De plus, pour les ménages modestes résidant dans une commune au statut social élevé, on constate un départ massif des communes résidentielles anciennes aisées situées au cœur de la métropole au profit de communes péri-urbaines et donc plus éloignées. Ces migrations renforcent donc également la surreprésentation des ménages cadres et de professions intellectuelles supérieures au sein des communes centrales du Scot où ils sont déjà massivement implantés.

En somme, les migrations résidentielles des propriétaires ne permettent que très rarement d'accroître la mixité sociale des territoires. Seules les migrations des ménages de professions intermédiaires interviennent, en partie, positivement sur la mixité du territoire. À l'inverse, les migrations des cadres, employés et ouvriers renforcent la ségrégation déjà présente sur le territoire mais selon deux logiques différentes. D'un côté, les mobilités des cadres se déroulent selon une logique d'agrégation affinitaire vers des communes aux statuts socio-résidentiels de plus en plus élevés tandis que, de l'autre, celles des classes populaires s'effectuent depuis des communes aux statuts socio-résidentiels diversifiés, voire élevés, pour aller vers des communes accessibles financièrement et appartenant aux statuts socio-résidentiels bas ou intermédiaires.

Ainsi, la ségrégation sociale se renforce par l'entrée de plus en plus forte des cadres dans les communes de statuts socio-résidentiels élevés et très élevés et par le départ des classes populaires au sein de ces mêmes communes. Elles mettent également en lumière une répartition géographique de plus en plus marquée entre des ménages aisés au cœur de la métropole (Lille et sa couronne résidentielle aisée) et des ménages de classes moyennes ou modestes relégués à Roubaix et aux franges du territoire du Scot.

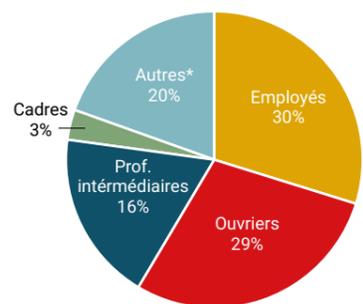
LA MOBILITÉ DANS LE SECTEUR LOCATIF : DES MIGRATIONS RENFORÇANT GLOBALEMENT LA SÉGRÉGATION

L'étude des migrations externes des ménages locataires du secteur public ou privé, même au sein de l'ex-région Nord- Pas-de-Calais, est complexe à analyser. En effet, ce n'est, bien souvent, pas la volonté de changer de statut d'occupation qui est à l'origine de la migration mais une raison extérieure comme un changement de travail, un rapprochement familial ou un changement de situation plus large. Ces raisons prévalent sur le choix de localisation résidentielle et ne peuvent être différenciées de choix géographiques contraints ou souhaités. Dans ce cadre, seules les migrations internes au Scot seront étudiées pour ces ménages.

Un parc HLM qui joue son rôle de mixité sociale mais dont les flux, trop faibles, ne permettent pas d'influer sur la ségrégation territoriale

3 660 ménages ont migré au sein du territoire du Scot et sont, aujourd'hui, locataires dans le secteur social (logements à loyer modéré de type PLAI, PLUS, PLS et PLI). Ces ménages sont en grande majorité de catégorie sociale modeste avec 30% d'employés et 29% d'ouvriers. Les catégories sociales élevées ne représentent que 21% de ces migrations et sont quasi exclusivement composées de ménages de professions intermédiaires (84%). Il est également à noter que 10% de ces ménages sont sans activité professionnelle et 7% retraités.

Répartition des ménages locataires du secteur social ayant migré au sein du Scot selon leur profession et catégorie sociale



Source : Insee 2015

* La catégorie « Autres » regroupe les artisans/commerçants, agriculteurs, retraités ou ménages sans activité professionnelle.

Ces ménages proviennent majoritairement de 6 communes où les flux sont supérieurs à 100 ménages : Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Barœul et Wattrelos. Il s'agit, assez logiquement, de communes disposant d'un parc social relativement important allant de près de 2 800 logements sociaux pour Mons-en-Barœul (soit 32% des résidences principales) à plus de 26 100 sur Lille (soit 22% du parc).

Les communes de destination sont similaires, quatre communes supplémentaires apparaissent, toutefois, également attractives : il s'agit de Loos, La Madeleine, Ronchin et Wasquehal. Elles ont chacune accueilli plus de 100 ménages locataires du parc HLM.

Les échanges migratoires au sein du parc locatif social s'effectuent au sein d'un nombre restreint de communes puisqu'un parc conséquent et non saturé de logements sociaux est nécessaire pour accueillir ces ménages. Le solde migratoire pour les locataires HLM est déficitaire pour Lille, Roubaix, Tourcoing ou encore Villeneuve d'Ascq. À l'inverse, La Madeleine, Loos ou Ronchin accueillent plus de ménages locataires HLM qu'elles n'en perdent.

Du point de vue du statut social des communes, les migrations font apparaître un vrai rôle de mixité sociale du parc HLM. En effet, les ménages modestes sont nombreux à quitter des communes au statut socio-résidentiel très bas ou bas pour des communes au statut social plus élevé : alors qu'ils sont 27% à résider dans une commune au statut social bas ou très bas avant migration, ils ne sont plus que 14% après migration soit un écart de 13 points. Ce sont, ainsi, 280 ménages modestes qui ont rejoint des communes au statut social plus élevé grâce au logement social.

Il est également intéressant de voir que si on s'intéresse aux migrations des ménages de professions intermédiaires ou cadres, la part de ces ménages résidant dans une commune au statut social élevé ou très élevé est cette fois-ci inférieure après migrations : ils sont 45% actuellement contre 57% auparavant. La part de ménages résidant dans des communes au statut bas ou très bas est également inférieure après migrations (11% contre 20% avant migrations). L'accès au parc HLM pour ces ménages se fait donc majoritairement dans des communes de statut social intermédiaire permettant une nouvelle fois d'apporter une plus grande mixité sociale. Mais ces mobilités restent peu nombreuses.

Les jeux migratoires au sein du parc locatif social permettent donc d'apporter une mixité sociale. Toutefois, l'échelle d'étude d'un an mériterait d'être étendue sur une temporalité plus longue afin de pouvoir conclure d'un réel impact du parc social sur la ségrégation du territoire. De plus, le faible poids des migrations liées au locatif social ne permettent pas de contrebalancer la tendance déjà en place et donc la forte ségrégation sociale du territoire.

Les migrations dans le parc locatif privé renforcent la ségrégation spatiale des professions intermédiaires et des ouvriers

11 820 ménages du parc locatif privé ont changé de communes de résidence au sein du Scot. Ces ménages sont issus de toutes les catégories sociales bien que les cadres soient moins présents avec seulement 15% de ménages concernés.

Les flux les plus importants sont présents dans les communes les plus denses ayant un parc locatif privé abondant comme Lille, Villeneuve d'Ascq, Roubaix, Tourcoing, Marcq-en-Barœul et La Madeleine. Ces communes sont à la fois des communes de départ et d'arrivée des ménages. Toutefois, ces échanges migratoires sont plus favorables à certaines communes qu'à d'autres. Ainsi, ces flux sont excédentaires pour Lille, Tourcoing ou encore La Madeleine. À l'inverse, Roubaix ou Villeneuve d'Ascq voient plus de ménages locataires du secteur privé partir de leur commune qu'arriver.

Toutefois, cette attractivité diffère d'une catégorie sociale à une autre. Ainsi, on retrouvera des proportions plus importantes de cadres dans les communes de Mouvaux, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul ou encore Villeneuve d'Ascq. Les ménages de professions intermédiaires se dirigent plus massivement vers Saint-André-Lez-Lille, Lambersart, Wambrechies ou encore La Madeleine.

Halluin, Faches-Thumesnil, Tourcoing et Armentières sont les communes où tant les proportions que les effectifs accueillant des employés sont élevés.

Enfin, les ouvriers vont plus massivement louer un logement du secteur privé dans les communes d'Halluin, Wattrelos, Armentières, Seclin ou encore Lys-lez-Lannoy.

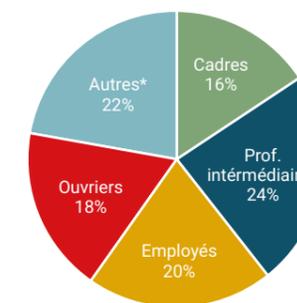
Si l'on s'intéresse au rôle des migrations dans le secteur locatif privé sur la ségrégation du territoire, celui-ci diffère fortement selon la catégorie sociale du ménage.

Ainsi, les migrations des cadres n'ont que peu d'influence sur la ségrégation sociale du territoire. En effet, si on s'intéresse à leur répartition selon le statut social de leur commune de résidence, celle-ci est identique avant et après migration. Leur mobilité résidentielle ne réduit donc pas la forte ségrégation socio-spatiale du territoire (avant et après migrations, les cadres sont moins de 10% à résider dans une commune au statut résidentiel bas ou très bas) mais elle ne l'accroît pas non plus.

De même, les migrations des employés influencent également peu la ségrégation sociale du territoire. La répartition des communes selon leur statut social avant et après migration est très proche. On peut, toutefois, noter une attractivité mesurée des communes intermédiaires au dépend des communes au statut social bas mais la faible différence (2 points) demanderait à être vérifiée dans le temps.

En revanche, les migrations des professions intermédiaires jouent un rôle dans le renforcement de la ségrégation sociale : alors que 66% résidaient dans une commune au statut résidentiel élevé ou très élevé avant migration, ils sont 71% après migrations soit 5 points de plus.

Répartition des ménages locataires du secteur privé ayant migré au sein du Scot selon leur profession et catégorie sociale



Source : Insee 2015

* La catégorie « Autres » regroupe les artisans/commerçants, agriculteurs, retraités ou ménages sans activité professionnelle.

Il est également à noter que cette attractivité des communes au statut social élevé et très élevé n'est pas uniforme puisqu'essentiellement portée par les communes de couronne ancienne aisée. Les communes péri-urbaines aisées perdent même des ménages de professions intermédiaires puisqu'elles accueillent 15% de ces ménages avant migrations contre 10% après.

De même, les communes de statut social intermédiaire sont moins plébiscitées par les professions intermédiaires après migrations (- 4 points).

Les migrations résidentielles des ouvriers renforcent, elles-aussi, la ségrégation sociale du territoire. En effet, la part de ménages résidant dans des communes au statut social bas ou très bas augmente de 4 points après migration. Ce sont, au total, 26% des ménages ouvriers qui résident dans ce type de communes après migrations contre 22% auparavant. Ces migrations se font au dépend des communes de statut social intermédiaire.

De manière globale, les migrations au sein du parc locatif privé renforcent la ségrégation sociale du territoire. En effet, quelle que soit la catégorie sociale du ménage, elle ne permet jamais d'accroître la mixité territoriale.

Dans le meilleur des cas, les migrations au sein du parc locatif ont un rôle neutre dans le sens où les flux d'entrants et de sortants se compensent, n'influençant ainsi pas la composition sociale du territoire. C'est le cas pour les migrations des cadres et des employés.

Dans les autres cas, elles renforcent le marquage social des territoires avec des ménages de professions intermédiaires qui se retrouvent, après migration, encore plus massivement implantés dans les communes au statut social élevé et très élevé et d'autant plus dans les communes centrales les plus sélectives. À l'inverse, les migrations des ouvriers renforcent leur présence au sein des communes au statut social bas ou très bas accentuant la présence déjà massive des catégories modestes au sein de ces territoires.

SYNTHÈSE ET CONCLUSION

La question de la ségrégation sociale est particulièrement prégnante dans **la Métropole Européenne de Lille qui apparaît comme la métropole la plus ségréguée de France** en comparaison aux 21 autres métropoles institutionnelles. Si les **actifs en contrat précaire et les immigrés sont les populations les plus ségréguées** dans ce territoire, toutes les catégories sociales étudiées apparaissent concernées par ce phénomène.

Cette répartition très spatialisée des différentes catégories sociales est particulièrement visible au sein des typologies communales et infra-communales.

En un an, pour une population de 1 237 900 habitants, ce sont plus de 32 400 personnes qui ont rejoint le Scot tandis que 35 400 l'ont quitté. Concernant ces migrations externes, **les entrants comme les sortants résidaient déjà, pour près de la moitié, au sein de la région des Hauts-de-France. On y constate une forte représentation des jeunes (et notamment d'étudiants), des personnes seules et des couples sans enfant.** Les locataires du secteur privé et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont également nombreux parmi les nouveaux arrivants. Le solde migratoire est neutre pour les cadres, légèrement positif pour les locataires du parc social. En revanche, le territoire est déficitaire pour d'autres catégories de population : professions intermédiaires, employés, ouvriers, ainsi que pour les propriétaires.

À ces chiffres, s'ajoutent près de 52 400 personnes qui ont changé de communes de résidence au sein du territoire du Scot. **Ces migrations internes ne profitent toutefois pas de manière équitable à tous les territoires.** La Communauté de communes Pévèle Carembault, les territoires de la Lys et des Weppes ainsi que la couronne Sud sont les territoires les plus excédentaires en matière de migrations. En revanche, les territoires lillois, roubaisien, Est et la couronne Nord connaissent des soldes migratoires déficitaires.

Afin de comprendre l'impact des migrations internes sur la ségrégation socio-spatiale, il est à noter que ces migrations sont plus ou moins sélectives selon le profil du ménage : certains profils de ménages ont tendance à s'installer davantage dans certains types de quartiers ou communes. Que cette sélection soit sociale ou territoriale, elle est la plus forte pour les propriétaires et pour les cadres qui sont de plus en plus concentrés dans les communes ou quartiers aux statuts socio-résidentiels élevés.

Ainsi, **les mobilités résidentielles visant à conserver ou accéder au statut de propriétaire jouent un rôle majeur dans le renforcement de la ségrégation du territoire.**

Elles ne permettent que très rarement d'accroître la mixité sociale. En effet, seules les migrations des ménages de professions intermédiaires interviennent, dans une certaine mesure, positivement sur cette mixité.

Les migrations des cadres, employés et ouvriers renforcent la ségrégation déjà présente mais selon deux logiques différentes. D'un côté, les mobilités des cadres se réalisent selon une logique d'agrégation affinitaire vers des communes aux statuts socio-résidentiels de plus en plus élevés. De l'autre, celles des classes populaires s'effectuent depuis des statuts socio-résidentiels diversifiés, voire élevés, pour aller vers des communes accessibles financièrement et appartenant aux statuts socio-résidentiels bas ou se situant à l'extérieur de notre territoire (bassin minier, Flandre, Douaisis...). La ségrégation se renforce alors par l'entrée, de plus en plus forte, des cadres dans les communes de statuts socio-résidentiels élevés et par le départ des classes populaires au sein de ces mêmes communes.

Les migrations liées à un autre statut d'occupation ne permettent pas de renverser cette tendance.

En effet, si les jeux migratoires au sein du parc locatif social permettent d'apporter une mixité sociale, le faible poids de ces migrations ne permet pas de contrebalancer la tendance déjà en place. Les migrations des locataires du secteur privé renforcent, elles aussi, la ségrégation sociale : quelle que soit la catégorie sociale du ménage, elle ne permet jamais d'accroître la mixité territoriale. Dans le meilleur des cas, les migrations ont un rôle neutre dans le sens où les flux d'entrants et de sortants se compensent, n'influençant ainsi pas la composition sociale du territoire. C'est le cas pour les migrations des cadres et des employés.

Bien évidemment, ces constats restent à nuancer dans le sens où **les migrations résidentielles ne sont qu'un des éléments d'évolution des caractéristiques socio-spatiales d'un territoire : les caractéristiques de la population évoluent également en fonction du solde naturel (naissances et décès) et de la situation économique et sociale des ménages demeurant en place dans les différents quartiers et communes de la métropole lilloise.**

Les migrations résidentielles permettent, néanmoins, de mettre en lumière les différents processus de ségrégation avec, d'une part, des ménages acteurs et, d'autre part, des ménages dont le choix du lieu de vie est restreint : on distingue, ainsi, la ségrégation choisie des cadres et professions intellectuelles supérieures et les mouvements subis pour une grande part des ménages modestes et précaires.

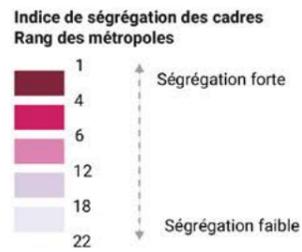
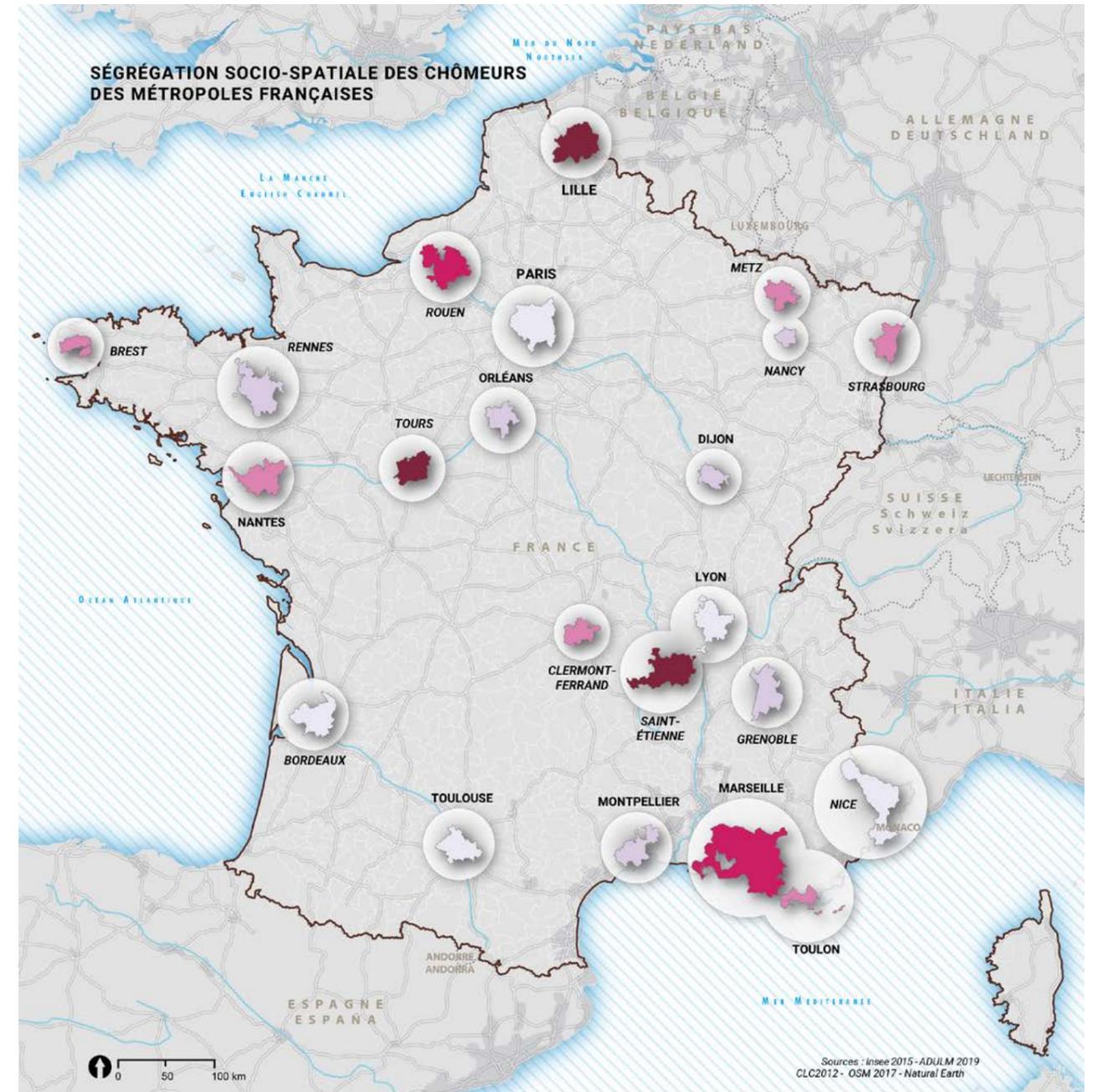
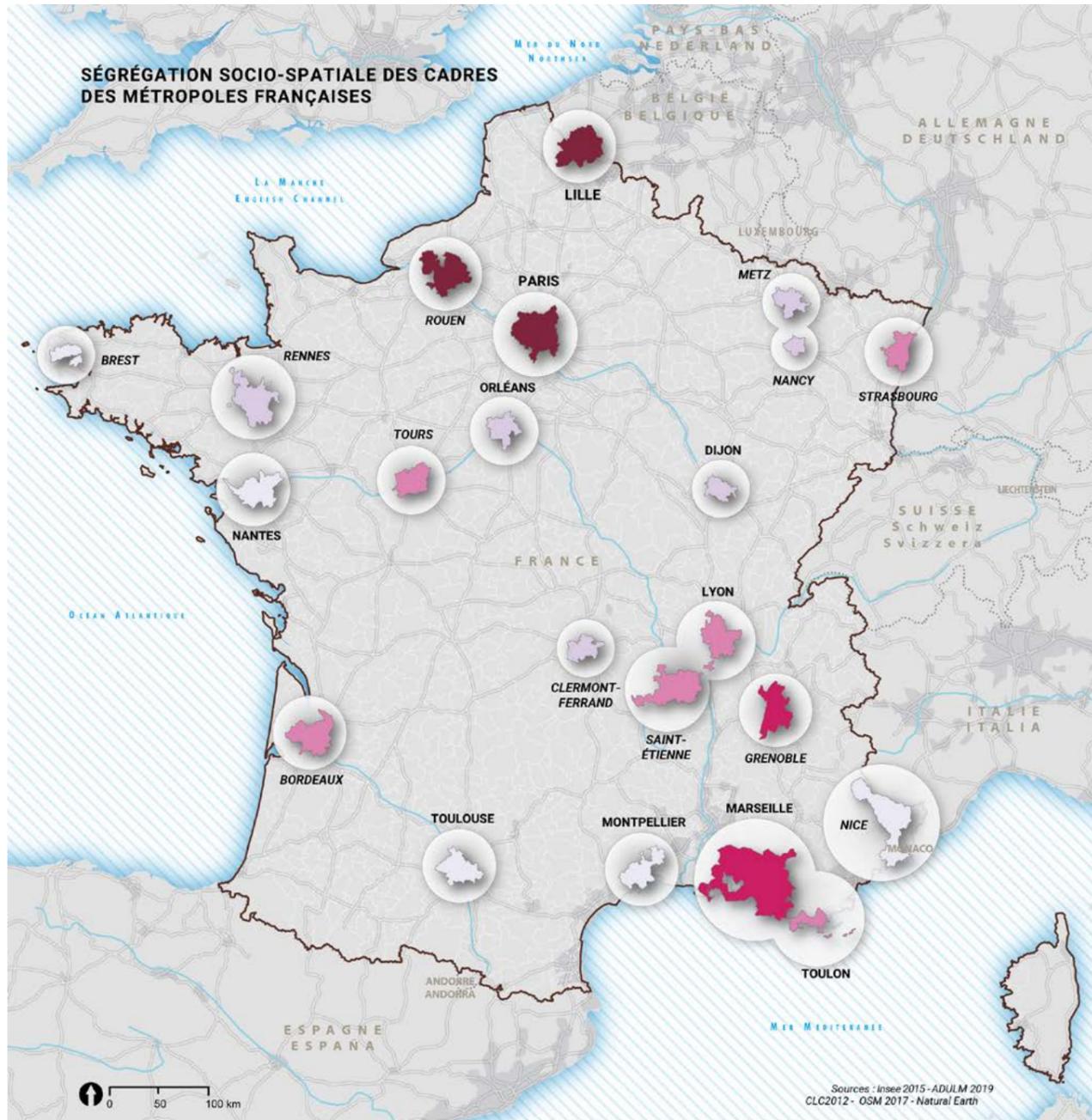
Les résultats de cette étude montrent que le phénomène de ségrégation socio-spatiales s'accroît dans la métropole lilloise. Ils viennent questionner le « vivre ensemble » au sein du territoire et poser un ensemble de questions :

- **quels impacts le renforcement de la ségrégation socio-spatiale a-t-il sur la cohésion sociale du territoire ?**
- **dans quelle mesure vient-il freiner la capacité des ménages à accéder à un logement ?**
- **comment évaluer les politiques publiques mises en place en faveur de la mixité sociale depuis les années 2 000 : Loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), puis loi portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) ?**

Faut-il viser la mixité sociale ou une ville juste telle qu'elle est définie par Sonia Lehman-Frisch, comme une ville « qui ne serait ni strictement ségréguée, ni complètement mixte, où les affinités de groupes pourraient s'exprimer librement et sans oppression envers les autres groupes et où l'on circulerait sans contraintes dans l'espace, mais aussi d'un groupe social à un autre » ?

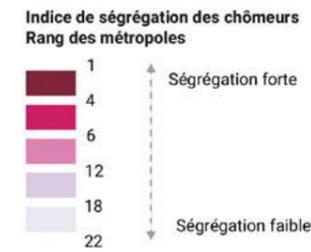
L'Agence est mobilisée, avec les acteurs du territoire, sur ces questions. Elle travaille actuellement sur une analyse des politiques publiques visant la mixité sociale au travers du regard des acteurs locaux qui la mettent en œuvre.

ANNEXE 1



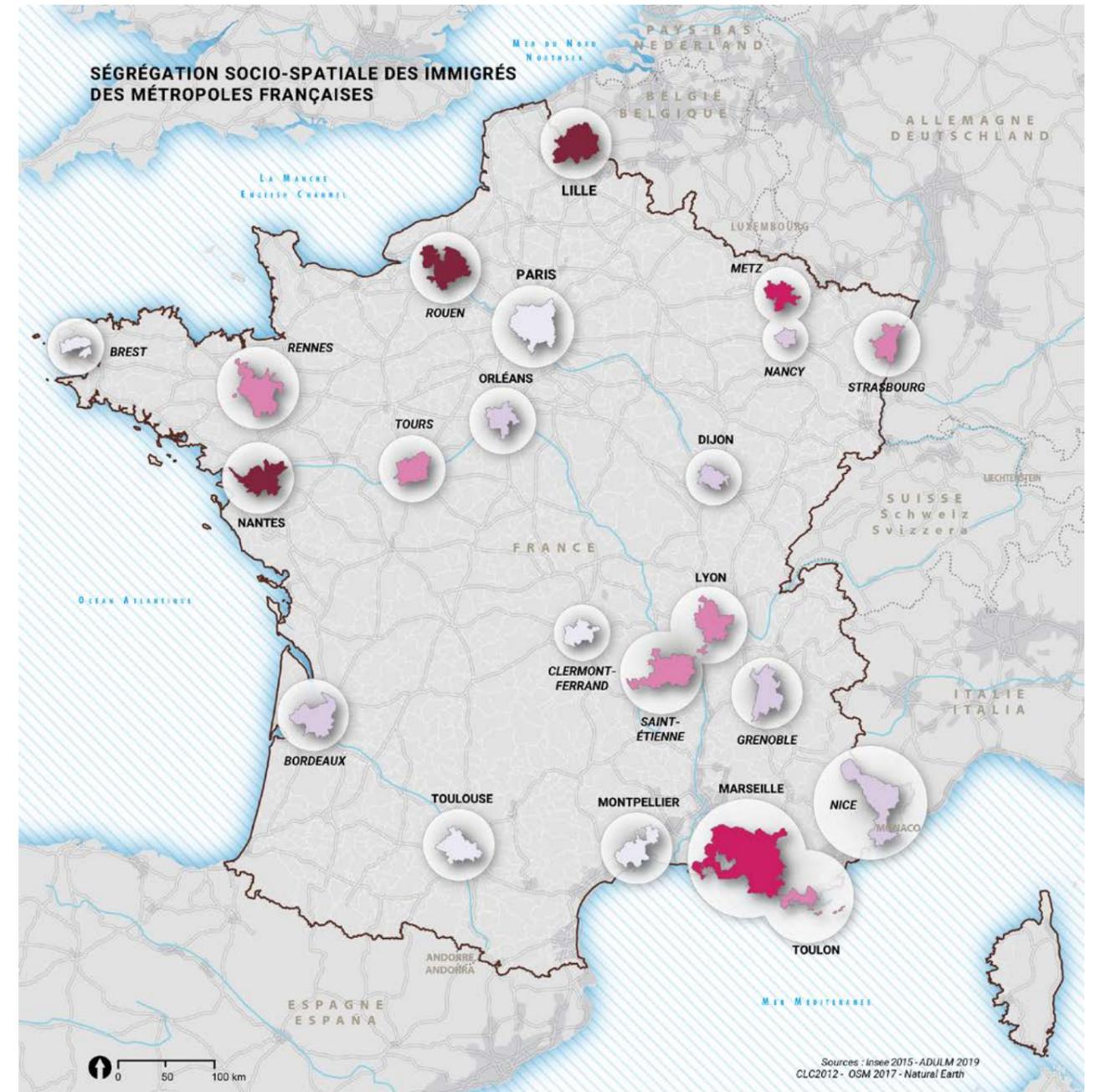
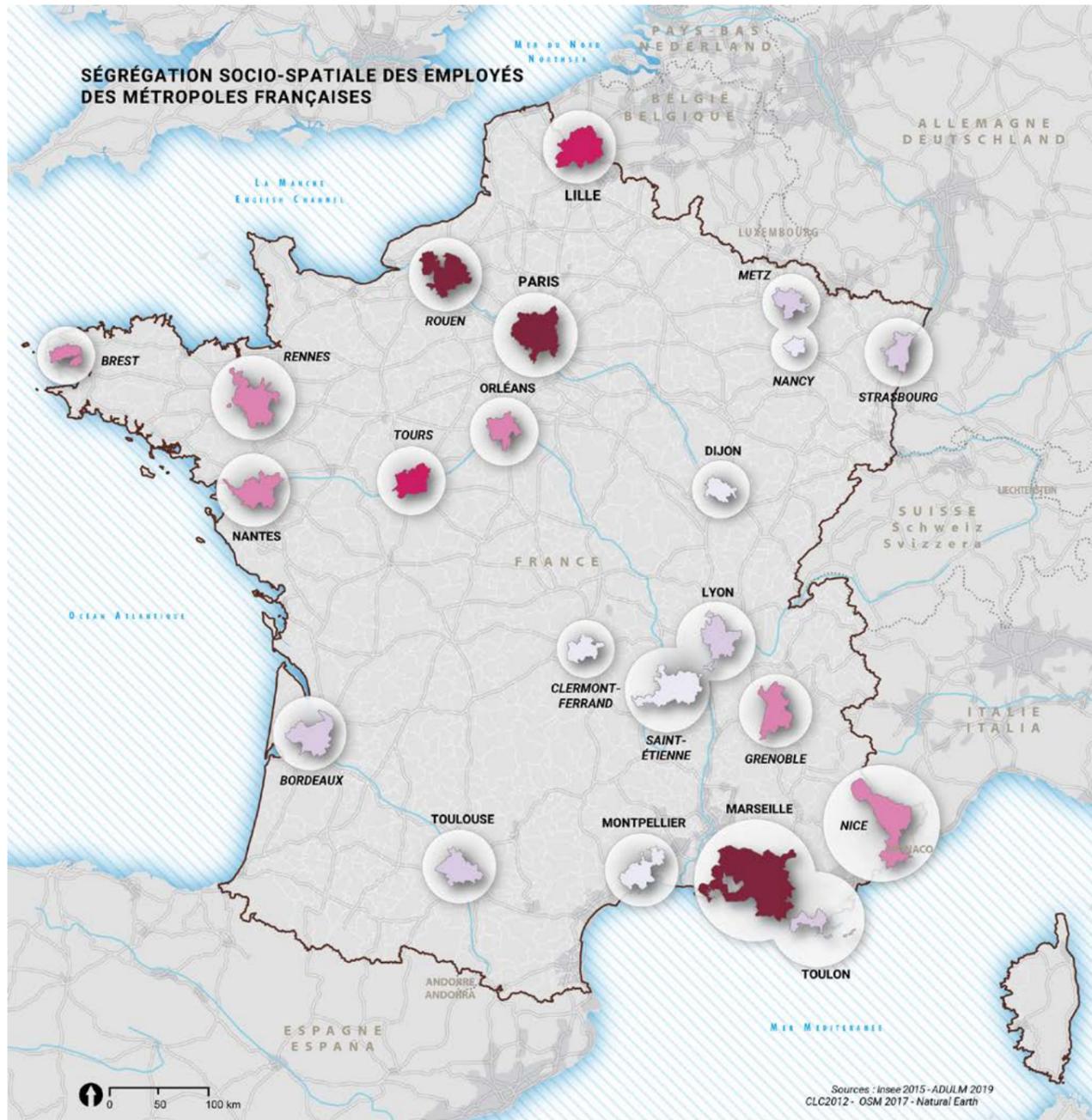
Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

- Frontière
- Limite d'EPCI
- Fleuve principal

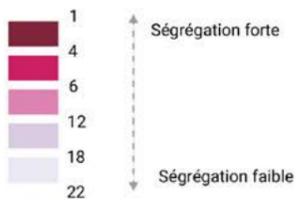


Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

- Frontière
- Limite d'EPCI
- Fleuve principal



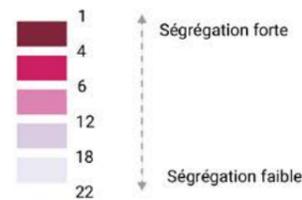
Indice de ségrégation des employés Rang des métropoles



Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

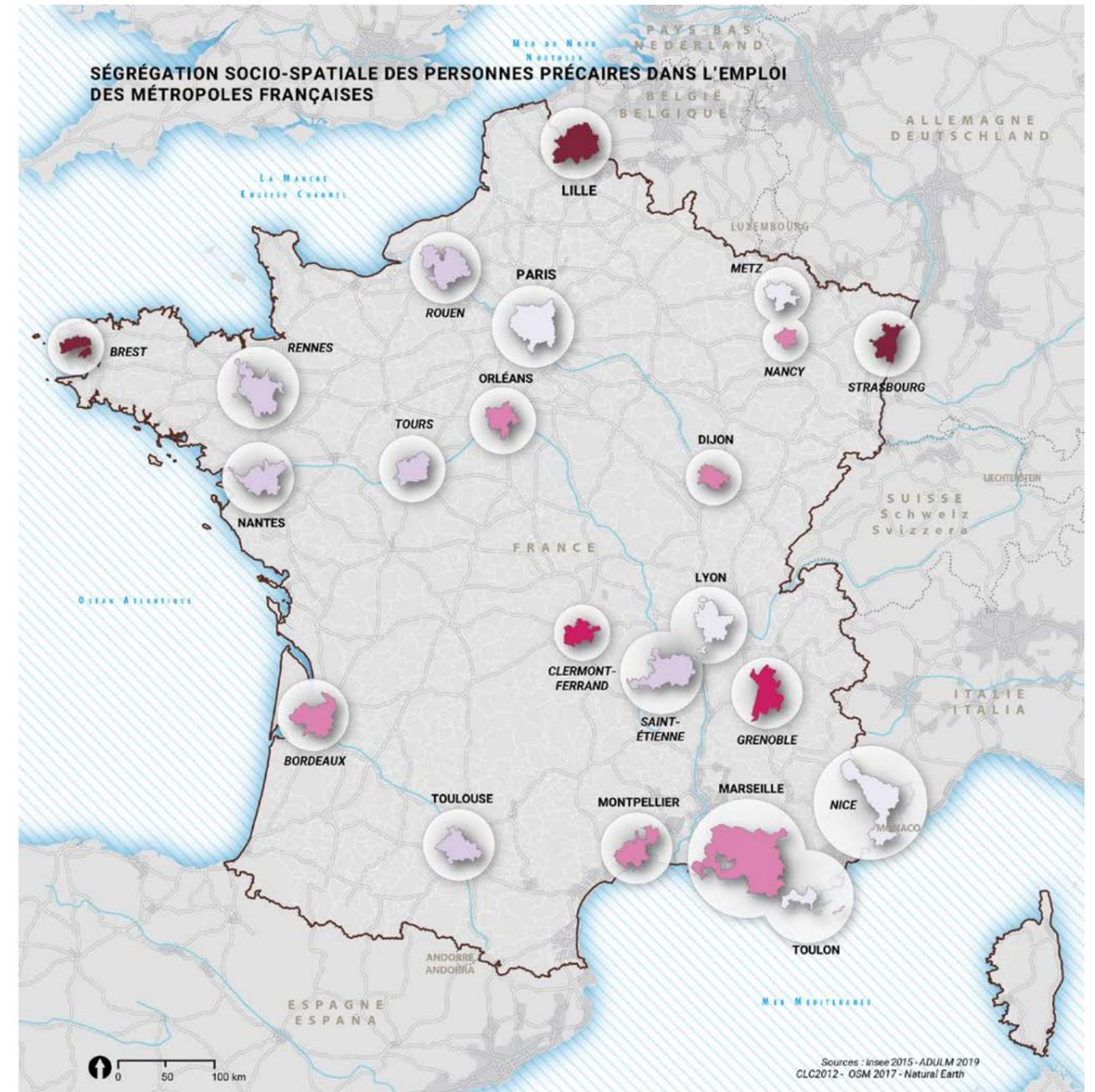
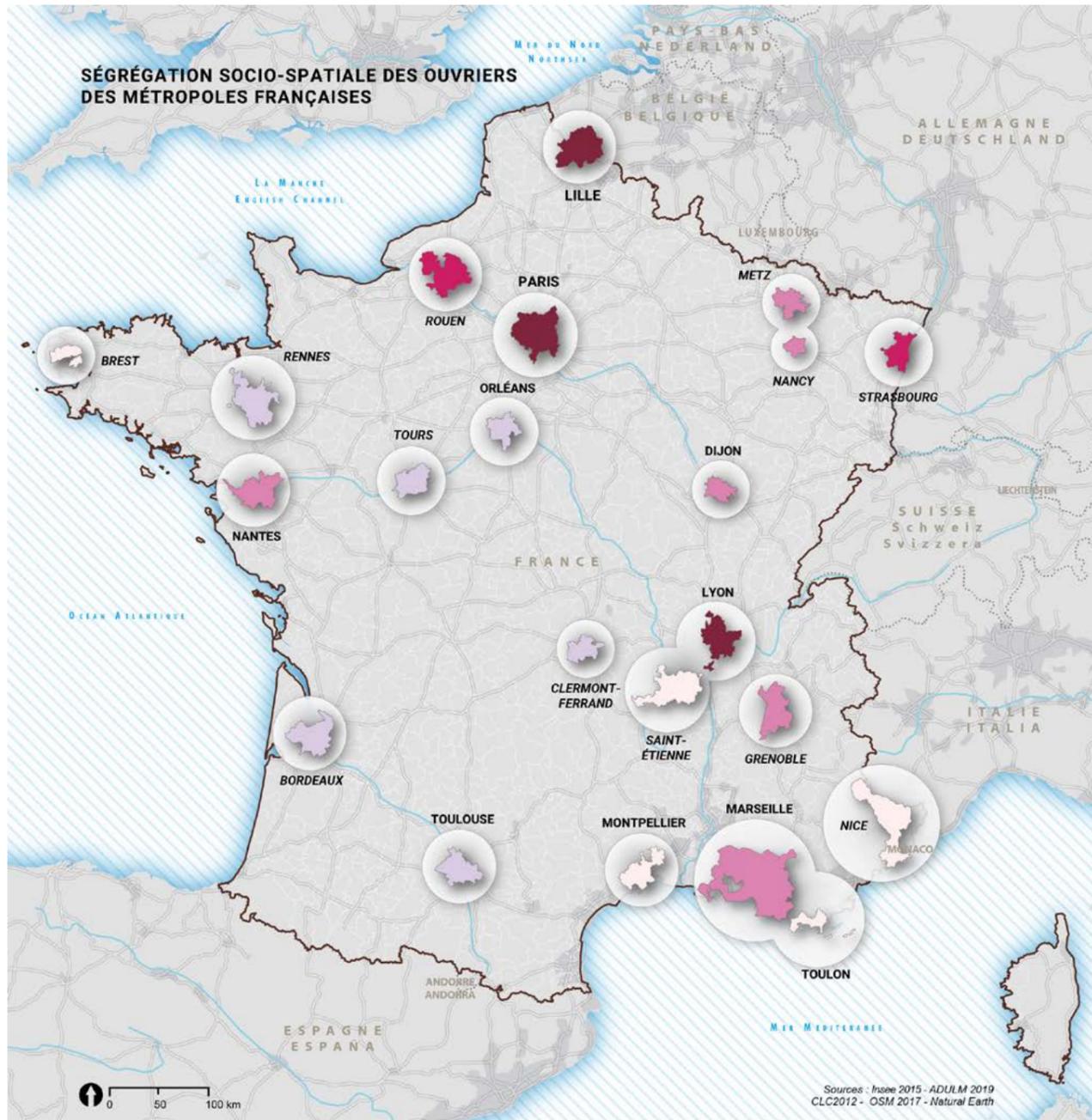
- Frontière
- Limite d'EPCI
- Fleuve principal

Indice de ségrégation des immigrés Rang des métropoles

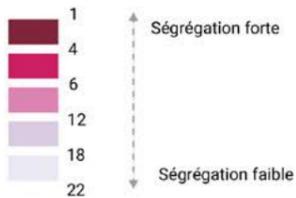


Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

- Frontière
- Limite d'EPCI
- Fleuve principal



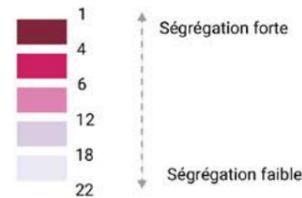
Indice de ségrégation des ouvriers Rang des métropoles



Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

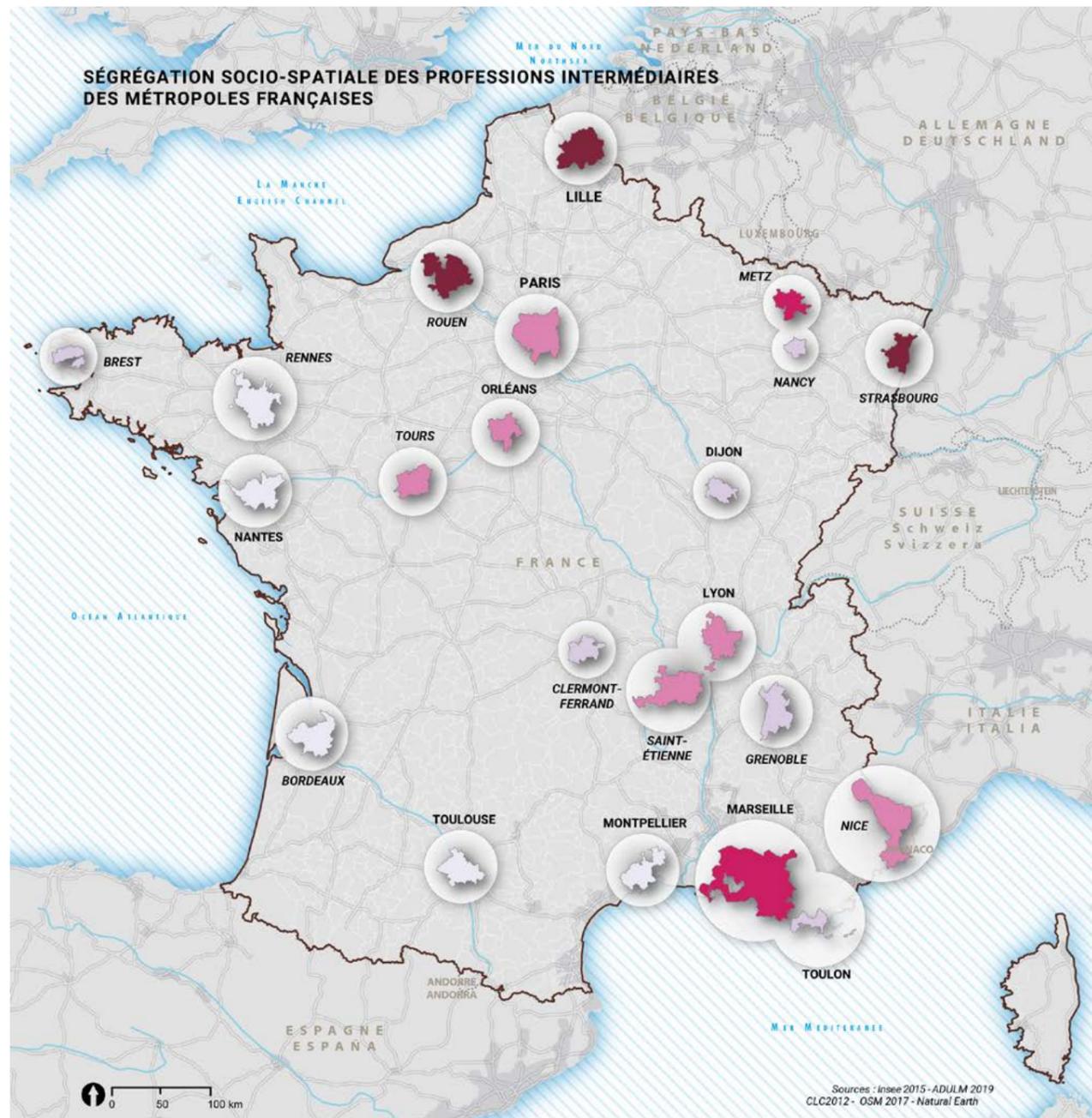
- Frontière
- Limite d'EPCI
- Fleuve principal

Indice de ségrégation des personnes précaires dans l'emploi Rang des métropoles

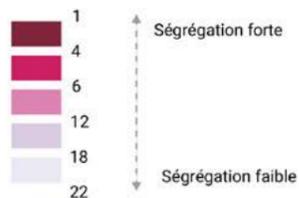


Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

- Frontière
- Limite d'EPCI
- Fleuve principal



Indice de ségrégation des professions intermédiaires
Rang des métropoles



Note : Un territoire fortement ségrégué est synonyme d'un espace socialement homogène mais où les disparités sociales avec les autres territoires sont fortes tandis qu'une faible ségrégation se traduit par la présence d'une population proche de la moyenne du territoire étudié.

..... Frontière
□ Limite d'EPCI
— Fleuve principal

ANNEXE 2

Liste des variables retenues pour la réalisation de l'analyse en composante principale

(source : Insee, RP 2015)

- Part de ménages immigrés
- Part de ménages précaires vis-à-vis de l'emploi (intérim, CDD, emplois aidés, contrat court...)
- Part de ménages chômeurs
- Part de ménages actifs cadres
- Part de ménages actifs professions intermédiaires
- Part de ménages actifs employés
- Part de ménages actifs ouvriers
- Part de ménages en propriété occupante
- Part de ménages en locatif privé
- Part de ménages en locatif social
- Part d'appartements construits avant 1946 parmi l'ensemble des résidences principales
- Part d'appartements construits entre 1946 et 1990 parmi l'ensemble des résidences principales
- Part d'appartements construits après 1990 parmi l'ensemble des résidences principales
- Part de maisons construites avant 1946 parmi l'ensemble des résidences principales
- Part de maisons construites entre 1946 et 1990 parmi l'ensemble des résidences principales
- Part de maisons construites après 1990 parmi l'ensemble des résidences principales
- Part de résidences principales inconfortables

ANNEXE 3

Échanges migratoires entre les territoires du Scot de Lille Métropole

(source : Insee, RP 2015)

Territoire actuel	Territoire antérieur										
	CCPC	Couronne Nord	Couronne Sud	Haute Deule	Territoire des Weppes	Territoire Est	Territoire lillois	Territoire Lys	Territoire roubaisien	Territoire tourquennois	Total général
CCPC		133	367	18	48	250	132	-7	163	50	1153
Couronne Nord	-133		-179	-43	-213	-51	984	-340	-257	-185	-415
Couronne Sud	-367	179		-81	-333	280	923	-27	102	26	702
Haute Deule	-18	43	81		135	-8	52	-1	-24	-5	254
Territoire des Weppes	-48	213	333	-135		-17	439	52	-8	35	864
Territoire Est	-250	51	-280	8	17		123	2	36	-87	-380
Territoire lillois	-132	-984	-923	-52	-439	-123		-64	-237	-108	-3063
Territoire Lys	7	340	27	1	-52	-2	64		183	158	727
Territoire roubaisien	-163	257	-102	24	8	-36	237	-183		-447	-404
Territoire tourquennois	-50	185	-26	5	-35	87	108	-158	447		563
Total général	-1153	415	-702	-254	-864	380	3063	-727	404	-563	

ANNEXE 4

Soldes migratoires entre le Scot de Lille Métropole et l'ex-région Nord - Pas de Calais

(source : Insee, RP 2015)

Personnes	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Cadres	1240	1290	-50
Professions intermédiaires	2350	2350	0
Employés	1920	2440	-520
Ouvriers	1040	1700	-660
Retraités	760	950	-190
Etudiants	4450	1250	3200
Locataires du privé	6760	4780	1980
Locataires HLM	1190	1320	-130
Propriétaires	2400	6030	-3630
Meublés	1790	460	1330
Ménages	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Couples sans enfant	1310	1720	-410
Couples avec enfant(s)	700	1410	-710
Personnes seules	4540	1930	2610
Familles monoparentales	440	400	40

ANNEXE 5

Soldes migratoires entre la Métropole Européenne de Lille et le reste de la France

(source : Insee, RP 2015)

Personnes	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Cadres	4240	4660	-420
Professions intermédiaires	4380	5360	-980
Employés	3680	5170	-1490
Ouvriers	1710	3060	-1350
Retraités	1430	2260	-830
Etudiants	10510	4290	6220
Locataires du privé	16030	14410	1620
Locataires HLM	2190	2500	-310
Propriétaires	4350	11300	-6950
Meublés	4750	2110	2640
Ménage	Entrants	Sortants	Solde migratoire
Couples sans enfant	2710	3790	-1080
Couples avec enfant(s)	1590	2760	-1170
Personnes seules	10950	6130	4820

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Loi ALUR : loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDI : Contrat à Durée Indéterminée CHR : Centre Hospitalier Régional

CPIS : Catégories et Professions Intellectuelles Supérieures

CROUS : Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Loi ELAN : loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique

FIDELI : Fichiers DEmographiques sur les Logements et les Individus

HLM : Habitation à Loyer Modéré

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS : Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

NPURU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLI : Prêt Locatif Intermédiaire

PLS : Prêt Locatif Social

PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

PNRU : Programme National pour la Rénovation Urbaine

QPV : Quartier en Politique de la Ville

RP : Recensement de la Population

Scot : Schéma de COhérence Territoriale

SITADEL : Système d'Information et de Traitement Automatisé des Données Élémentaires sur les Logements et les locaux

Loi SRU : Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains



L'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

+33 (0)3 20 63 33 50 / agence@adu-lille-metropole.org
Centre Europe Azur / 323 Avenue du Président Hoover / 59000 Lille

  [adulm59](#)  [adulm](#)
adu-lille-metropole.org